Quatre-vingt-troisième année. — N° 24. Le Numéro : 12 francs. Samedi 27 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition **des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 20 janvier 1951 portant suppression de la perception de taxe pour l'apposition du visa consulaire sur les passeports des ressortissants autrichiens se rendant en France (p. 922).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 25 janvier 1951 portant nominations (armée de mer, active) (p. 922).

Arrêté du 24 janvier 1951 portant ouverture de crédit sur exercice clos (p. 923).

Arrêtés portant nominations, intégrations, titularisations, mise en disponibilité, annulant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif :

Commissariat et santé de la marine (p. 923).

Constructions et armes navales (p. 923).

Etudes et fabrications d'armement (p. 923).

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1951 (p. 924).

Liste des sous-officiers admis à suivre la treizième série de cours de l'école spéciale militaire interarmes (p. 931).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers manœuvriers, timoniers, hydrographes, pilotes de la flotte, météorologistes, charpentiers, canonniers, opticiens, armuriers et rectificatif (p. 932).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 17 janvier 1951 fixant les indemnités susceptibles d'être attribuées aux membres du comité supérieur du tarif des douanes (p. 940).

Arrêté du 23 janvier 1951 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des droits de timbre établis par le décret n° 51-32 du 9 janvier 1951 portant fixation des taux de divers impôts, droits et taxes (p. 940).

Arrêté portant promotion (rectificatif) (p. 940).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 17 janvier 1951 portant transfert du centre de Miramas G 1569 dans les locaux du camp des Bicliettes, route de Saint-Chamas (p. 940).

Arrêté du 26 janvier 1951 concernant les élections aux commissions administratives paritaires provisoires des directeurs, directrices et professeurs des écoles normales (p. 940).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 17 janvier 1951 portant création et composition de la commission spéciale chargée de préparer la codification des textes relatifs aux ports maritimes de commerce (p. 941).

Arrêté portant désignation de membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers (p. 941).

Arrêtés portant attribution de fonctions et mutations (ponts et chaussées) (p. 941).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (rectificatif) (p. 941).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 25 janvier 1951 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 942).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 25 janvier 1951 portant rectification du reclassement et conférant l'honorariat à des gouverneurs des colonies (p. 943).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 31 décembre 1950 portant agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des installations électriques (p. 942).

Décisions portant homologation de machines pour le travail du bois et matières similaires et des matières plastiques (rectificatifs) (p. 943).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant admissions à la retraite et acceptation de démission (administration centrale et services extérieurs) (p. 941).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission. — Convocation de la conférence des présidents (p. 944).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 945).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 946).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 947).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur (p. 947).

Avis aux exportateurs de soies grèges japonaises en l'état (p. 948).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (p. 948).

Avis aux importateurs d'oignons à repiquer originaires et en provenance de Grèce (p. 950).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de postes de conservateurs dans des musées contrôlés (p. 951).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur (p. 947).

Avis aux exportateurs de soies grèges japonaises en l'état (p. 948).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (p. 948).

Décision F. 162 du 15 janvier 1951, du directeur des industries chimiques, relative au fonctionnement de la caisse de péréquation du prix du soufre (p. 951).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse (p. 948).

Avis aux importateurs d'oignons à repiquer originaires et en provenance de Grèce (p. 950).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de médecin directeur du sanatorium de Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle) (p. 951).

Avis de vacance du poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Vieille-Eglise, par Rambouillet (Seine-et-Oise) (p. 951).

Annonces (p. 952).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 11 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 26 janvier 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 417).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Suppression de la perception de taxe pour l'apposition du visa consulaire sur les passeports des ressortissants autrichiens se rendant en France.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre du budget,

Vu le tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires et au ministère des affaires étrangères, fixé par le décret du 28 août 1937, modifié par les arrêtés des 15 mars 1944, 27 mars 1946, 9 juillet 1947, 8 mai 1948 et 31 janvier 1949;

Vu notamment la disposition générale XX dudit tarif,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions du tarif susvisé, l'apposition du visa consulaire sur les passeports des ressortissants autrichiens se rendant en France ne donnera lieu à aucune perception de taxe, en ce qui concerne les visas de transit sans arrêt, les visas de transit avec arrêt d'un jour à trois mois et les visas de séjour d'un jour à trois mois valables pour un ou plusieurs voyages (art. 63, §§ *a* et *b*, dudit tarif).

Art. 2. — Le directeur des affaires administratives et le directeur général du personnel au ministère des affaires étrangères sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 1951.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 25 janvier 1951 portant nomination au grade de contre-amiral dans la première section du cadre des officiers généraux et passage dans la deuxième section dudit cadre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois des officiers généraux de la marine;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(Pour compter du 15 janvier 1951.)

M. le capitaine de vaisseau Hourcade (Jean-Elisée-Charles), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le contre-amiral Adam, placé précédemment dans la deuxième section.

Art. 2. — M. le contre-amiral Hourcade (J.-E.-C.), est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la deuxième section du grade des officiers généraux, à compter du 16 janvier 1951.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 25 janvier 1951 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux de la marine, et en particulier l'article 3;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 16 janvier 1951.)

M. le capitaine de vaisseau de Bourgoing (Denis-Félix-Marie-Victor), du port de Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Bourcade, placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Ouverture de crédit sur exercice clos.

Par arrêté du 24 janvier 1951, il a été ouvert au ministre de la défense nationale, en augmentation aux restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial de 742.443 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) est autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert au budget de la défense nationale (section air) pour les dépenses d'exercice clos.

Commissariat et santé de la marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1951: page 664, 2e colonne, 54e ligne, au lieu de: « MM. les secrétaires administratifs dont les noms suivent: », lire: « MM. les secrétaires administratifs stagiaires dont les noms suivent: ».

(Le reste sans changement.)

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 12 janvier 1950 et par application des dispositions des articles 92, 115 et 116 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et conformément à l'avis formulé le 30 octobre 1950 par le conseil de santé du port de Lorient siégeant en comité médical, M. Pierre (Célestin), agent administratif du 2e classe des directions de travaux, port matriculaire Brest, en service à la direction des constructions et armes navales de Lorient, est placé en position de disponibilité d'office pour une durée de six mois (première période), à compter du 1er septembre 1950.

Conformément aux dispositions de l'article 115 (§ 2) de la loi du 19 octobre 1946, M. Pierre percevra, pendant cette période, la moitié de son traitement d'activité et bénéficiera en outre, le cas échéant, des suppléments pour charges de famille.

En exécution des dispositions de l'article 113 de la loi du 19 octobre 1946, M. Pierre cessera, pendant la durée de sa disponibilité d'office, de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Mention en sera portée à son article matriculaire.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 22 janvier 1951, sont nommés à l'emploi d'agent technique de 3e classe des constructions navales et de l'artillerie navale, pour compter du 31 décembre 1950, les ouvriers inscrits sur la liste d'admissibilité dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	PORTS ou établissements d'affectation.	PORTS matriculaires.	BONIFICATIONS pour services militaires.
Branche « Constructions navales ».			
Guihal (Bernard)....	Indret.	Brest.	Néant.
Denier (Roger).....	Indret.	Brest.	1 an 9 mois 4 jours.
Quarantois (Roger)..	Toulon.	Toulon.	1 an.
Lasbleis (Joseph)...	Brest.	Brest.	6 mois 6 jours.
Le Goff (Robert)....	Brest.	Brest.	2 ans 10 mois 29 jours.
Orsoni (Laurent)....	Toulon.	Toulon.	7 mois 9 jours.
Michenaud (André).	Indret.	Brest.	Néant.
Audibert (Henri)....	Saint-Tropez.	Toulon.	1 an 4 mois 13 jours.
Hemery (Gaston)...	Bizerte.	Toulon.	1 an 5 mois 20 jours.
Branche « Artillerie navale ».			
Bodenan (François).	Brest.	Brest.	1 an 2 mois 4 jours.
Sonnic (Roger).....	Lorient.	Brest.	3 ans 27 jours.
Le Gal (Louis).....	Gavres.	Brest.	2 ans 10 mois 8 jours.
Gasquet (Louis).....	Toulon.	Toulon.	2 ans 11 mois 2 jours.

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté en date du 13 janvier 1951, l'intégration dans le corps des secrétaires administratifs, créé par le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950, des agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent et leur titularisation dans le grade correspondant, prononcées par arrêté du 22 juin 1950, sont annulées:

M. Coudray (Jean), agent sur contrat, atelier de fabrication de Caen.

M. Serezac (Jeanne), agent sur contrat, atelier de chargement de Clermont-Ferrand.

Par arrêté en date du 13 janvier 1951, les agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent sont nommés à l'emploi de secrétaires administratifs, créé par le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950 et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1949:

M. Denoual (André), employé de bureau sur contrat (1), atelier de construction de Rennes.

M. Porte (Georges), employé de bureau sur contrat, atelier de construction de Tarbes.

M. Gestat (Raymond), employé de bureau sur contrat, école centrale de pyrotechnie de Bourges.

Par arrêté en date du 13 janvier 1951, l'intégration dans le corps des commis administratifs, créé par le décret n° 50-113 du 20 janvier 1950, des agents de la direction des études et fabrications d'armement dont les noms suivent et leur titularisation dans le grade correspondant, prononcées par arrêté du 19 septembre 1950, sont annulées:

M. Blanchoin (Gervais), employé de bureau sur contrat (1), administration centrale.

M. Novi (Georges), agent du cadre complémentaire, direction régionale de surveillance du Sud-Est.

M. Raymond (Armand), agent sur contrat (1), atelier de construction du Havre.

M. Lalande (Marcel), auxiliaire de bureau, atelier de fabrication du Mans.

M. Denoual (André), employé de bureau contractuel (1), atelier de construction de Rennes.

M. Porte (Georges), employé de bureau contractuel, atelier de construction de Tarbes.

M. Lazert (Martin), employé de bureau contractuel (1), manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne.

M. Mevel (Jean), auxiliaire de bureau, service central auto.

M. Gagnaire (André), agent sur contrat (1), atelier de chargement de Clermont-Ferrand.

Mme Fleuriet (Jeanne), commis administratif auxiliaire, école centrale de pyrotechnie de Bourges.

M. Gestat (Raymond), employé de bureau contractuel (1), école centrale de pyrotechnie de Bourges.

(1) Détaché du cadre complémentaire.

Tableau des désignations coloniales du 25 janvier 1951.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de la permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C. (ou réception d'un ordre de la direction des troupes coloniales les affectant à l'encadrement d'un détachement de renfort).

Le commandant du D. I. T. C. doit, en conséquence, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Seuls, les isolés d'A. F. N., bénéficiant de leur permission en France, rejoindront le D. I. T. C. à l'issue de leur permission, les militaires des corps d'A. F. N., bénéficiant de leur permission sur place, rejoindront, à l'issue de celle-ci, leur corps d'origine.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres.

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale:

1° Pour les militaires dans les cadres au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section transport, 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte occidentale française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 48-51, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

b) L'acheminement des familles des militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.

Sont désignés:

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 février 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres »

MÉDECIN

Colonel.

M. David (Joseph), direction du service de santé de la 1re région militaire (hors tour, régularisation).

PHARMACIEN

Commandant.

M. Giboin (Lucien), école d'application du service de santé des troupes coloniales. Centre de recherches et de documentation (pour servir au Togo).

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Barriere (Gabriel), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (précédemment désigné pour Madagascar, n'a pas rejoint).

II. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

a) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Baudoin (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

ADMINISTRATIF

Sous-lieutenant.

M. Charles (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

b) Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Villiers-Moriame (Jacques), direction du contrôle du budget et du contentieux.

c) Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

MÉDECIN

Commandant.

M. Vincent (Georges), direction du service de santé de la 1re région militaire (hors tour, régularisation).

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Fourmy (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales, p. o. direction des approvisionnements et fabrications du service de santé des armées (pour servir au Togo).

B. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

I. — Embarquement à partir du 25 janvier 1951.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Fourquet (Georges), intendance des troupes d'occupation françaises en Allemagne (régularisation).

II. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

a) Infanterie coloniale.

Pour servir hors cadres.

Capitaine.

M. Courtecuisse (Louis), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris.

b) Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ADMINISTRATIF

Sous-lieutenant.

M. Maure (Guy), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

C. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

I. — Embarquement à partir du 10 mars 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

PHARMACIEN

Commandant.

M. Bontems (Emile), école d'application du service de santé des troupes coloniales, p. o. direction du service de santé colonial.

II. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

MÉDECIN

Commandant.

M. Lacan (André), école d'application du service de santé des troupes coloniales, p. o. direction du service de santé colonial.

III. — Embarquement à partir du 10 mai 1951.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Jacotin (Georges), intendance des troupes de Tunisie (intendant militaire de 2e classe au tableau d'avancement).

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour servir hors cadres à Madagascar (parue au *Journal officiel* du 28 décembre 1950) de M. le commandant d'administration du service de santé colonial Barrière (Gabriel). Cet officier supérieur est désigné pour servir hors cadres en Afrique occidentale française.

D. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

I. — Embarquement à partir du 25 février 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir dans les cadres à la Martinique.

PHARMACIEN

Capitaine.

M. Bourles (Claude), hôpital militaire 294.

II. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Gardien (Louis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

ADMINISTRATIF

Sous-lieutenant.

M. Fabre (Antoine), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour servir dans les cadres à la Martinique (parue au *Journal officiel* du 27 septembre 1950) de M. le médecin capitaine Guillot (André) du 24e R. I. C. Cet officier est désigné pour servir hors cadres en Océanie.

E. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

I. — Embarquement à partir du 10 février 1951.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Appert (Raymond), 45e régiment de tirailleurs sénégalais (régularisation).

II. — Embarquement à partir du 25 février 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Dervon (Henri), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

F. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

I. — Embarquement à partir du 10 janvier 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir hors cadres en Océanie.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Guillot (André), 24e régiment d'infanterie coloniale (précédemment désigné pour la Martinique, n'a pas rejoint) (régularisation).

II. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 3e classe.

M. Somon (Philippe), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

G. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

I. — Embarquement à partir du 8 janvier 1951.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Gracieux (Jean), secrétaire général permanent de la défense nationale, hors tour (régularisation).

Chef de bataillon.

M. Chaigneau (Jean), état-major combiné des forces armées, hors tour (régularisation).

II. — Embarquement à partir du 10 janvier 1951.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Sizaire (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale, hors tour (régularisation).

III. — Embarquement à partir du 12 janvier 1951.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Velpry (Alain), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au ministère de la défense nationale, hors tour (régularisation).

IV. — Embarquement à partir du 15 janvier 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Malecot (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché section d'études et d'informations des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

b) **Artillerie coloniale.**

Colonel.

M. Guyot (Marie), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour (régularisation).

V. — Embarquement à partir du 20 janvier 1951.

a) **Artillerie coloniale.**

Colonel.

M. Boullier (Louis), état-major particulier de l'artillerie coloniale, état-major de M. le général de Larminat, hors tour, volontaire (régularisation).

b) **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Curutchet (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

c) **Service de santé colonial.**

Pour servir dans les cadres.

MÉDECIN

Lieutenant-colonel.

M. Taillard (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales p. o., service de santé de la 1re région militaire, hors tour, volontaire (régularisation).

VI. — Embarquement à partir du 25 janvier 1951.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Renaud (Guy), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (régularisation).

VII. — Embarquement à partir du 1er février 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Donard (Claude), 3e régiment d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire (régularisation).

Lieutenant.

M. Bianchi (Paul), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour, volontaire (régularisation), parachutiste.

b) **Chancellerie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Dacheux (Albert), direction des troupes coloniales, volontaire (régularisation).

VIII. — Embarquement à partir du 10 février 1951.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOMOBILISTE

Lieutenant.

M. Saulnier (Jacques), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux, détachement de perception des T. F. E. O. (régularisation).

IX. — Embarquement à partir du 15 février 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaine.

M. Houel (André), compagnie des services n° 1, hors tour, volontaire (régularisation).

b) **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Dupont (Marien), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, hors tour, volontaire (régularisation).

X. — Embarquement à partir du 25 février 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Colonel.

M. Rousson (Maurice) (lieutenant-colonel au tableau d'avancement), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

Lieutenant.

M. Aubriot (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire (régularisation).

b) **Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenants.

MM.
Hollard (Edouard), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).
Beignet (Serge), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).
Dreano (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

c) **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Capitaine.

M. Fleuriot (André), 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

XI. — Embarquement à partir du 20 mars 1951.

Artillerie coloniale.

Pour servir « hors cadres » au titre du service des essences.

Capitaine.

INGÉNIEUR ORDINAIRE DU SERVICE DES ESSENCES

M. Almeras (André), direction centrale des essences (régularisation).

XII. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Haulicœur-Thibaudet (Jean), compagnie des services n° 1.

Chefs de bataillon.

MM.
Oursel (Bernard), direction des troupes coloniales
Foubert (Jacques), 1er régiment de marche du Tchad.

Capitaines.

MM.
Retout (Roger), 4e régiment d'infanterie coloniale (blindé).
Legorgeu (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Boissonnet (Yvan), compagnie d'état-major des troupes coloniales
Adoue (François), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (S. M. B. C. « Bâtiments »).
Venner (Alfred), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Lecourt (Albert), unité cadres 542/2, Niort.
Bellemere (Maurice), centre instruction colonial de l'arme blindée (blindé).
Peillard (Abel), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Cordeau (Paul), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Dumas (André), 1er régiment de marche du Tchad.
Belon (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire (régularisation).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Gesbert (Bernard), groupement d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Astolfi (Nicolas), groupement d'instruction et de transit colonial dans la métropole.
Laurent (Michel), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Vaillot (Marcel), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Deshors (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Gaille (René), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Mottey (Roger), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Delhoume (Jean), 1er régiment d'infanterie coloniale.
Coquerelle (Apollon), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Marie (Albert), 4e régiment d'infanterie coloniale.
Lenormand (Fernand), centre colonial d'instruction des transmissions (transmissions).
Chassagne (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (transmissions).
Letang (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Frison-Roche (Raymond), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Brule (Eugène), 1er régiment de marche du Tchad.
Larsonneur (Guillaume), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux
Sani (Marc), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Ragel (François), 8e bataillon d'infanterie coloniale.
Viremouneix (Georges), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Gissot (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales.
Perrocheau (Emile), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Melivier (Jules), 1er régiment d'infanterie coloniale.

b) **Artillerie coloniale.**

Colonel.

M. Le Masle (Eugène), commandant la subdivision de Bizerte.

Chef d'escadron.

M. Cormery (André), état-major particulier de l'artillerie coloniale, direction des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

Capitaine.

M. Largeot (Lucien), 1er régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Lieutenant.

M. Billes (Wilfrid), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris.

c) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Lieutenants.

MM.
Piezzoli (Xavier), direction des travaux du génie, Bastia.
Duval (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.
Rioux (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

ADMINISTRATIF

Sous-lieutenant.

M. Rostaing (Romain), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.

d) **Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

Capitaine.

M. Demangel (René), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole.

e) **Service de santé colonial.**

Pour servir « dans les cadres ».

MÉDECINS

Commandants.

MM.
Saint-Cyr (Marie), école d'application du service de santé des troupes coloniales, pour ordre service de santé de la 1re région militaire.
Chassain (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales.

XIII. — Embarquement à partir du 25 avril 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Capitaines.

MM.
Mathieu (Gilles), 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Declerq (Albert), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Royer (Edouard), état-major subdivision de Gabès et du commandement des territoires du Sud-Tunisien.
Auque (André), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Cortambert (Jacques), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour, volontaire.
Strembdoerfer (Pierre), état-major du groupement non endivisionné, 8e région militaire (blindé), hors tour, volontaire (régularisation).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Marchal (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Dedieu (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Tillier (André), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Keller (Gustave), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Poussart (Gustave), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Choulat (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Glachant (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Thoumazeau (Armand), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

b) **Artillerie coloniale.**

Lieutenant.

M. Voinet (Louis), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

XIV. — Embarquement à une date ultérieure.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Ceccaldi (André), ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.).

Capitaine.

M. Teulier (Osmin), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations pour servir en Extrême-Orient des officiers supérieurs ci-après :

1° M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Vautier (Jean), du groupement d'instruction et de transit colonial dans la métropole (*Journal officiel* du 28 novembre 1950). Cet officier supérieur a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (régularisation).

2° M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Debroas (Louis), du bataillon subdivisionnaire n° 511, à Orléans (*Journal officiel* du 28 décembre 1950). Cet officier supérieur a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite (régularisation).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale : 2 hommes de troupe (1).
Régiment de marche du Tchad : 4 hommes de troupe (1).

b) **Service de santé colonial.**

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « Visite ».

Sergent-chef.

Retesson (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales, D. S. S. (B. T. 1).

Catégorie « Ecritures ».

Sergent-major.

Allezi (Noël), école d'application du service de santé des troupes coloniales (brevet supérieur).

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « visite ».

Sergent.

Mamer (Honoré), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (C. A. T. 2).

Catégorie « écritures ».

Sergent-major.

Teyssier (Roger), hôpital militaire n° 294, Fréjus (C. A. T. 2).

B. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Sergent-major.

Laurent (René), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet 1er degré de comptabilité).

Sergent-chef.

Acquaviva (Marcel), régiment de marche du Tchad (qualification inconnue).

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale : 2 hommes de troupe (1).
3e régiment d'infanterie coloniale : 2 hommes de troupe (1).
Régiment de marche du Tchad : 3 hommes de troupe (1).

b) **Service de santé colonial.**

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « visite ».

Sergent-major.

Chauvet (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales (C. A. T. 2).

Catégorie « écritures ».

Adjudant-chef.

Cabrol (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales D. S. S. (brevet supérieur de secrétaire comptable).

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « écritures ».

Sergent-major.

Leoni (Jean), école d'application du service de santé des troupes coloniales (C. A. T. 2).

III. — Embarquement à partir du 25 juin 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « écritures ».

Adjudant-chef.

Douciere (Maurice), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet supérieur de secrétaire comptable).

C. — **POUR SERVIR AU CAMEROUN**

Embarquement à partir du 25 mars 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « visite ».

Adjudant.

Borel (Raymond), école d'application du service de santé des troupes coloniales (brevet supérieur de maître infirmier).

D. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Embarquement à partir du 25 mars 1951.

Service de santé colonial.

Pour servir « hors cadres ».

Catégorie « visite ».

Adjudant-chef.

Giron (Louis), hôpital militaire n° 294, Fréjus (brevet élémentaire d'infirmier).

E. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Embarquement à partir du 25 mars 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale : 3 hommes de troupe (2).
Régiment de marche du Tchad : 10 hommes de troupe (2).
21e régiment d'infanterie coloniale : 8 hommes de troupe (2).
4e régiment d'infanterie coloniale : 5 hommes de troupe (2).
5e régiment de tirailleurs sénégalais : 2 hommes de troupe (2).

Sergents.

Pothin (Raymond), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (C. A. de commandement de groupe).
Ruamps (Philippe), 21e régiment d'infanterie coloniale (B. I d'arme).
Ledore (Claude), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).
Sormail (Georges), 1er régiment de marche du Tchad (251-51 transmissions).
Chauvin (Marcel), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 2).
Garcia (Sauveur), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (N. C.).

b) **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/1er régiment d'artillerie coloniale : 2 hommes de troupe (3).
1/3e régiment d'artillerie coloniale : 8 hommes de troupe (3).
12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale : 2 hommes de troupe (3).
1/7e régiment d'artillerie coloniale : 3 hommes de troupe (3).

F. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

I. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

a) **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Bazin (Guy), 1er régiment de marche du Tchad (C. I. A.).
Sylvain (Jean), 1er régiment de marche du Tchad (C. I. A., C. A. T. 2).
Conte (Hector), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

b) **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS, CHARS

Maréchal des logis.

Joseph (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 autos).

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Rillier (Louis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant de travaux).

(1) Vacances réservées uniquement aux hommes de troupe engagés ou rengagés au titre de ce territoire.
(2) Vacances réservées uniquement à des hommes de troupe non titulaires d'un C. A. T. n° 1 ou C. A. T. n° 2.
(3) Ces vacances seront réservées uniquement à des hommes de troupe non titulaires d'un C. A. T. 1 ou C. A. T. 2.

II. — Embarquement à partir du 25 avril 1951.

Infanterie coloniale.

Sergents.

Charpentier (Henri), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Blanc (Henri), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).

G. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

I. — Embarquement à partir du 1er février 1951.

a) Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Gianesello (Antoine), régiment de marche du Tchad (qualification inconnue).

Sergent-chef.

Porret-Blanc (Pierre), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (qualification inconnue).

II. — Embarquement à partir du 25 février 1951.

a) Infanterie coloniale.

Adjudants.

Mangatal (René-Olivier), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris (B. C. S.).
Colombani (Nicolas), 4e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).
Rolger (Barthélemy), 4e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).

Sergents-chefs.

Favreau (Jean-Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.).
Portiers (René-André), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (qualification inconnue).
Doral (Stanislas), 4e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).
Debrousse (André), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Gauly (Georges), 4e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).

Sergents.

Aga (Victor), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (qualification inconnue).
Erin (Emmanuel), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (qualification inconnue).

b) Artillerie coloniale.

Maréchaux des logis.

Mathian (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (qualification inconnue).
Dupont (Henri), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (qualification inconnue).
Petit (Roger), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (qualification inconnue).
Duval (Louis), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 comptabilité).

c) Service de santé colonial.

Pour servir dans les cadres.

Catégorie « Visite ».

Adjudant-chef.

Renoux (Onésime), école d'application du service de santé des troupes coloniales (B. E. infirmier).

Sergent-major.

Nicolas (Henri), hôpital militaire 294, Fréjus (C. A. T. 2).

Sergent-chef.

Degonzaga (Georges), école d'application du service de santé des troupes coloniales (C. A. T. 2).

Sergent.

L'Huillier (Guy), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (C. A. T. 2).

Catégorie « Ecritures ».

Adjudant.

Lecrivain (André), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (B. E.).

III. — Embarquement à partir du 1er mars 1951.

Infanterie coloniale.

Sergents.

Bouvetot (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Quefurust (Francis), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).

IV. — Embarquement à partir du 10 mars 1951.

a) Infanterie coloniale.

Adjudant.

Meynard (Jean), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux (B. E. d'arme).

V. — Embarquement à partir du 25 mars 1951.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Loubet (Paul), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (B. E. d'arme).
Bohic (Louis), régiment de marche du Tchad (B. E. chef de section).
Vignon (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Lemerdy (Barnabé), 8e bataillon d'infanterie coloniale (brevet 1er degré compt.).
Marema (Saint-Just), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Pastre (Raymond), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Capelli (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.).
Rover (Gilbert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.).
Leguern (René), régiment de marche du Tchad (brevet 2e degré d'arme).
Pingeon (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.).
Paquier (Yves), 8e bataillon d'infanterie coloniale (brevet 2e degré d'arme).

Adjudants.

Paquin (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales (en service au ministère de la France d'outre-mer) (B. C. S.).
Faguet (Ernest), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet 2e degré d'arme).
Pillevesse (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet 1er degré de compt.).
Deraedt (Gérard), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Resch (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. d'arme).
Carbonell (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. d'arme).
Marine (Pierre) (groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue).
Madec (Simon), régiment de marche du Tchad (B. C. S.).
Valleray (Lucien), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Rameau (Camille), régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2, C. I. A.).
Roumeau (Henri), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Baranger (Alfred), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.).
Gros (Pierre), régiment de marche du Tchad (B. C. S.).
Eveno (André), régiment de marche du Tchad (B. C. S.).
Cherrier (Georges), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 compt.).
Fougères (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. S. C.).

Sergents-majors.

Paolini (Antoine-François), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. E. compt.).
Vaesen (Arislide), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.).
Doutre (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. chef de groupe).
Malet (Lucien), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. E. compt.).
Khouth (Planel), 24e régiment d'infanterie coloniale (B. E. compt.).

Sergents-chefs.

Metou (Frédéric), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. 2e degré de compt.).
Raymond (Sauveur), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet 1er degré d'arme).
Joneau (François), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Allainmat (Pierre), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Roussilles (Raymond), 4e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 compt.).
Salland (Marcel), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2 mécan. auto).
Laureuson (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Perruc (Marcel), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Belon (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue).
Troger (Michel-Maurice), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 1).
Poudrel (André), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet 1er degré chiffreur).
Lavail (Emile), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Maier (Charles-Ferdinand), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Bachelet (Roger), régiment de marche du Tchad (qualification inconnue).
Bonhomme (Arthur), 1er régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).
Colleville (Astier), 8e bataillon d'infanterie coloniale (B. 1er degré Arme-C. I. A.).
Guerry (Eugène), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2-C. I. A.).
Jegouic (Yves), 8e bataillon d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Kanzler (Robert), régiment de marche du Tchad (B. E. d'arme).
Maccantci (Théophile), régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).

Pasqualini (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. C. S.).
Santini (Jean), régiment de marche du Tchad (qualification inconnue).
Fancel (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Tierfoin (Jules), régiment de marche du Tchad (brevet 1er degré d'arme).
Pellegrinetti (Lucien), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S.).
Perambure (Emile), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Queyraud (Robert), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux (qualification inconnue).
Célestine (Léonce), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).
Faure (Marcel), 4e régiment d'infanterie coloniale (B. E. d'arme).
Moreau (Bernard), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).

Sergents.

Dominique (Antoine), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
N'Gaide (Hamath), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Lecomte (Daniel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. 1 d'arme).
Rakotoharine (Germain), compagnie d'état-major des troupes coloniales (C. E. A. A.) (brevet chef de poste radio).
Renouf (Jean), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).
Achiary (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).
Boulle (Francis), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Langhais (Philippe), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (brevet parachutiste).
Lefeuvre (François), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Michel (Algérie), 21e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Mollaz (Roger), 21e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Gley (Gilbert), 21e régiment d'infanterie coloniale (C. I. A.-C. A. T. 2).
Matha (Jacques), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Depenne (Guy), 21e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Pommier (Claude), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2 compt.).
Toulice (Charles), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).
Mamberie (Julien), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 2 Compt.).
Vienne (Joseph), 1er régiment de marche du Tchad (qualification inconnue).
Biron (Eugène), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Cooren (Marcel), compagnie d'état-major des troupes coloniales (C. A. B. 2) (B. E. Compt.).
Lin (Ernest), 4e régiment d'infanterie coloniale (251-151/Trans.).
Sembeil (Raymond), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2).
Zerr (Mary), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).
Ane (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue).
Gagey (Georges), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Badieux (Marcel), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Marx (Aloyse), 110e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).
Berthon (Henri), 1er régiment de marche du Tchad (C. I. A., C. A. T. 2).
Nalet (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue).
Farque (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Goudot (Bernard), 1er régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Legris (Roger), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. E. comptable).
Mariani (Joseph), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 2).
Metzger (Nicolas), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 4).
Robo (François), 21e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2).
Eslinger (Lucien), compagnie d'état-major des troupes coloniales (qualification inconnue).
Tanguy (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue).
Antoni (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2).
Debrisay (Innocent), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 1).
Barbolosi (Joseph), 4e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).

a) Spécialistes blindés coloniaux

Adjudants-chefs.

Percot (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).
Pavloff (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (B. C. P.).

Adjudants.

Lemee (Bernard), 1er régiment de marche du Tchad (brevet char).
Grosjean (André), 1er régiment de marche du Tchad (B. C. P.).
Mettavant (Gilbert), régiment colonial de chasseurs de chars (B. C. P.).
Bonnet (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars (B. C. P.).

Sergents-chefs.

Bisio (Angèle), dépôt des isolés des troupes coloniales (C. A. T. 2).
Louis (François), 1er régiment de marche du Tchad (qualification inconnue).
Demeritens de Villeneuve (Guy), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2).
Boumian (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (B. C. S.).
Latorre (Marcel), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).
Debar (Roger), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).
Lacaze (Lucien), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).

Sergents.

Boiello (Jacques), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (qualification inconnue).
Caron (Robert), régiment colonial de chasseurs de chars (qualification inconnue).
Letienne (Henry), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).
Petit (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).
Berland (René), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (B. E. auto).
Locatelli (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).
Moreau (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).
Gilion (Henri), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2).

b) Télégraphistes coloniaux

Adjudant-chef.

Pilolle (Paul), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (B. C. S./Trans.).

Sergents-chefs.

Ducos (Jean), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (C. A. T. 2/Trans.).
Breissand (Marcel), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux 351/352/Trans.).

Sergents.

Payet (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (251/Trans.).
Gourguechon (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (251/351 trans.).
Borg (Gérard), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (B. E. trans.).
Minguni (Gabriel), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (B. E. trans.).
Colmart (André), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (293 trans.).
Bertiaux (Victorius), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (221/321 trans.).
Harguindeguy (Louis), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (251 trans.).

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Bopp (Marcel), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (B. C. S.).
Secher (Maurice), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme).

Adjudant.

Banon (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (détaché à l'E. C. A. M. de Marseille) (C. A. T. 2 arme).

Maréchaux des logis chefs.

Legry (Roger), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (B. E. mécanicien auto).
Combot (Eugène), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2 arme).

Maréchaux des logis.

Verlueux (Joseph), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (B. E. Compt.).
Bourderie (Guy), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Greze (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Lentz (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (qualification inconnue).
Monnier (Pierre), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Vokleber (Myrihil), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Borée (Jean-Joseph), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Bourdeau (René), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Bertrand (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (qualification inconnue).
Couronne (André), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2).
Royer (Roland), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (qualification inconnue).
Vaxelaire (Michel), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (qualification inconnue).

Aime (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (maître d'arme, moniteur E. P. M.).

Banchet (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue).

Viche (Gérard), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).

D'Angleras (Gérard), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (B. E. Trans.).

Castaing (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2).

Danquin (Mathurin), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2).

Pages (Bernard), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2).

Andreani (Pierre), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2).

Ruellant (Robert), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Grolleau (Joseph), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. Compt.).

Adjudant.

Veriat (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (D. A. M.) (B. E. Compt.).

Maréchal des logis

Mignot (Maurice), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 Compt.).

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Joachim (Désiré), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. S. armurier).

Adjudants.

Dulay (Raymond), 1er régiment de marche du Tchad (B. E. armurier).

Pascal (Marcel), 2e régiment d'artillerie coloniale (B. S. armurier).

Maréchaux des logis chefs.

Maurin (Albert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B. E. armurier).

Moutoussamy (Julien), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B. S. armurier).

Maréchaux des logis.

Thomassin (Paul), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. artificier).

Blache (René), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. artificier).

Pradel (Joseph), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (E. R. G. M., Miramas) (B. E. artificier).

Chaillou (Kléber), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. P. artificier).

AUTOCHARS

Maréchaux des logis-majors.

Darmagnac (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. auto).

Magnin (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. auto).

Maréchal des logis chef.

Valentini (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. auto).

Maréchaux des logis.

Vallas (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. auto).

Rogeon (Pierre), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 auto).

Domas (Georges), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 auto).

Foulquie (Robert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 auto).

Aurey (Roland), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 auto).

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudants.

Mazzarini (Guérino), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. ouvrier à fer).

Laymond (Robert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. charron).

Maréchaux des logis chefs.

Munch (Oscar), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. charron).

Rerat (René), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. mécanique générale).

Maréchaux des logis.

Puyo (Pierre), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 sellier).

Goasduff (Guillaume), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 ouvrier à fer).

Joly (Jean), centre d'instruction colonial de l'armée blindée (C. A. T. 2 ouvrier à bois).

Rouard (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. P. ouvrier à bois).

Capdevielle (Joseph), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. P. ouvrier à bois).

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Fayolle (Auguste), compagnie d'état-major des troupes coloniales (direction du génie de la 1re région militaire) (B. S. surveillant de travaux).

Blanchet (Victor), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant de travaux).

Arraes (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. surveillant de travaux).

Choron (Lucien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. surveillant de travaux).

Adjudant.

Chauveaux (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant de travaux).

Maréchal des logis-major.

Susini (Antoine), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant de travaux).

Maréchaux des logis chefs.

Chapelet (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant de travaux).

Deliège (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 électricien).

Maréchaux des logis.

Bourhis (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. P. 1 frigoriste).

Camp (Julien), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 électricien).

André (Alphonse), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 1 frigoriste).

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Poutmaire (Emile), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. Transmissions).

D. — Intendance coloniale.

Adjudants-chefs.

Mathevet (Charles), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, 8e région militaire (B. E. Exploitation).

Tisseyre (Henri), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, intendance Marseille (B. E. Exploitation).

Sergents-majors.

Claudinon (Joseph), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (B. E. Bureaux).

Peuch (Lucien), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (B. S. Bureaux).

Souliran (Simon), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (qualification inconnue).

Sergents-chefs.

Savean (Maurice), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux, 3e région militaire (B. E. Exploitation).

Maigeon (Bernard), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2).

Alexandre (Georges), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (C. A. T. 2 Bureaux).

Marin (Germain), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (B. E. Bureaux).

Sergent.

Rouille (Fortuné), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (qualification inconnue).

TAILLEUR

Sergent-chef maître ouvrier.

Tuffigo (François), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (brevet maître ouvrier tailleur).

E. — **Service de santé colonial.**

Pour servir dans les cadres.

Catégorie « Visite ».

Adjudant-chef.

Tauziaya (Michel), école d'application du service de santé des troupes coloniales (Brevet sup. de maître infirmier).

Sergents.

Gloia (Armand), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (C. A. T. 2).
Perry (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. E. infirmier).
Frejabue (Alfred), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. E. infirmier).

Catégorie « Ecritures ».

Sergent major.

Gagneur (Jean), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (Brevet élémentaire).

Sergent.

Renaud (Jean), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (C. A. T. 2).

VI. — Embarquement à partir du 25 avril 1951.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Laboube (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (Brevet de parachutiste).

Adjudants.

Bonenfant (Jules), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux (B. E. d'arme).
Bailler (Roger), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.).
Esclapez (François), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. E. d'arme).

Sergents-chefs.

Lucarch (Alexis), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (Cert. interarmes).
Jaros (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Boudier (André), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.).
Berelli (Don André), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.).
Faravel (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet aide moniteur éducation physique).
Buvain (Raymond), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Arnault (René), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (qualif. inconnue).
Gigliano (Raphaël), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Gascelli (Noël), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.).
Perez (François), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).

Sergents.

Pastel (Septime), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2 Compt.).
Julienne (Roland), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Remond (Yves), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié).
Loillet (Marc), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Vadot (Henri), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié).
Petillaire (Mathurin), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2 clairon).
Bourniaux (Henri), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.-C. A. T. 2 Compt.).
Mader (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (qualif. inconnue).
Richard (Eugène), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.).
Venezia (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (C. I. A.).
Coombani (Félix), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié).
Chavanne (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié).
Bessières (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Bernard (Lucien), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. E. compt.).
Sachet (Pierre), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2 radio).
Rhein (Henri), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (caducée).
Panier (Bernard), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Lollot (Roger), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B. E. compt.).
Pré (René), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Wagner (Emile), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (non certifié).
Chevallier (Camille), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Binet (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (B. S. compt.).
Djilali (Marcel), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (qualification inconnue).
Dessales (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Roth (Aloyse), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2).
Sirron (Roger), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (B. E. compt.).

a) Clairon

Sergent-chef.

Rougier (Maurice), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet adjudant clairon).

b) Spécialiste blindés coloniaux

Adjudant.

Mur (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Bordeaux (B. E. d'arme).

B. — Artillerie coloniale.

Maréchaux des logis.

Berancourt de Mimerand (Xavier), 17e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Colibeau (Joseph), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (qualification inconnue).
Lelec (Omer), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (C. A. T. 2).
Martin (Jean-Marie), 17e régiment d'artillerie coloniale (qualification inconnue).
Salingue (Désiré), 17e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).
Roger (Paul), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (C. A. T. 2).
Léon (Justin), 17e régiment d'artillerie coloniale (B. 1 auto).
Tréguer (Louis) 17e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2).

VII. — Embarquement à partir du 25 mai 1951.

Infanterie coloniale.

Spécialistes blindés coloniaux

Sergent-major.

Krill (Gaston), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2).

Sergents-chefs.

Durand (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars (B. mécanicien).
Marly (Léon), régiment colonial de chasseurs de chars (qualification inconnue).

Sergents.

Berlin (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars (B. 1 d'arme).
Ambroise (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars (qualification inconnue).

ASSISTANTES SOCIALES COLONIALES

A. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 25 février 1951.

Assistante chef.

Mlle Hygounet (Lucette), 2e échelon, en congé de fin de campagne.

B. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

(Régularisation.)

Embarquement à partir du 1er février 1951.

Assistante sociale.

Mlle Laurent (Colette), 1re échelle, 3e échelon du service social colonial.

Liste des sous-officiers admis au choix, sur titres et sans concours, à suivre la treizième série de cours de l'école spéciale militaire interarmes.

Lemoine (Maurice), sergent-chef, 1er R. E. I.
Angelini (Charles), sergent, 13 B. C. A.
Javelaud (Jean), maréchal des logis, 1er G. P. C. P.
Marcesche (Pierre), sergent, 5e B. C. C. P.
Rigault (Michel), sergent, D. T. A. P.
Dall'Orso (Marie), sergent-chef, 3e R. I. C.
Gavard (Henri), sergent, 110e R. I. C.
Beraud (Henri), sergent-chef, C. A. R. 6e 6.
Charrel (Jacques), sergent, D. T. A. P.
Kubler (Gérard), maréchal des logis, 2 21e R. A.
Fleury (Robert), sergent-chef, 19e B. C. P.
Daeuble (Jean), maréchal des logis, 30e R. D.
Le Guerch (Bernard), sergent-chef, 21e B. C. P.
Chesnel (Victor), sergent, CII goums Maroc (G. H. R.).
Pelissier (Marcel), sergent, 7e B. C. L.

Les élèves admis figurant sur la liste ci-dessus se présenteront au général commandant l'école spéciale militaire interarmes pour le début des cours fixé au 15 février 1951.

Les intéressés recevront une affectation provisoire en métropole par les soins de leurs directions d'armes.

Tour de départ en campagne des officiers mariniers manœuvriers, timoniers, hydrographes, pilotes de la flotte.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATION	OBSERVATIONS
		MANŒUVRIERS		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Marchand (Jean)	2713 25 11	25 décembre 1942.	*Mermoz.*	T. D.
Queinnec (Louis)	131 287 11	15 novembre 1943.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Huguen (Joseph)	112 060 11	29 février 1945.	*Hippopotame.*	
Dabadie (Jean)	706 25 2	1er avril 1945.	Marine kebir.	T. D.
Runavot (Jean)	2658 B 28	25 juin 1945.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Carion (Louis)	2326 25 2	10 janvier 1946.	*Amiral-Monchez.*	
Le Dref (Jacques)	959 L 30	7 février 1946.	Cdt R 1000.	T. D.
André (Emile)	530 24 11	24 mars 1946.	Cdt *Tetu.*	T. D.
Touzé (Yves)	2365 B 28	16 avril 1947.	Cdt *Mastodonte.*	T. D.
Bihannic (Jean)	387 25 2	1er mai 1947.	F. M. Rhin.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Paugam (Louis)	1560 B 35	23 octobre 1944.	U. M. Alger.	T. D.
Tristant (Adolphe)	247 L 23	31 décembre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Guennégues (Jean)	3687 B 28	1er juin 1945.	B. M. M. Toulon.	
Guezou (Yves)	703 B 30	1er septembre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Monfort (Yves)	679 B 33	6 novembre 1945.	*Buffle.*	T. D.
Geffroy (François)	539 B 34	1er décembre 1945.	Disponible Brest.	
Gélard (Yves)	2994 B 31	15 décembre 1945.	Cdt *Serieux.*	T. D.
Hervé (Marcel)	4024 B 31	1er janvier 1946.	*Georges-Leygues.*	
Malenfant (Ange)	1477 B 33	7 mars 1946.	Cdt *Imbattable.*	T. D.
Le Bolloch (Francis)	4353 B 30	24 mars 1946.	Cdt *Acharné.*	T. D.
Flohic (Roger)	1302 B 33	5 juin 1946.	Sous-marin *Blaison.*	
Rogers (Yves)	391 38 2	1er décembre 1946.	*Lorraine.*	
Guyomard (François)	705 B 31	8 décembre 1946.	Disponible Brest.	
Riou (Julien)	1899 B 31	15 janvier 1947.	*Georges-Leygues.*	
Prigent (Maurice)	2556 B 36	5 mars 1947.	D. P. Brest *Tenace.*	
Geffroy (Louis)	2149 B 33	22 mars 1947.	*Alphée.*	T. D.
Le Saux (Yves)	126517 11	18 juin 1947.	*Emile-Bertin.*	
Diémar (Jean)	3033 27 11	15 juillet 1947.	G. R. F'o. 2.	
Bernard (Georges)	2605 B 31	16 août 1947.	Ecole des mousses.	
Guérin (François)	371 27 11	11 décembre 1947.	B. M. P. Marseille.	
Paux (Auguste)	4052 B 29	17 décembre 1947.	*Richelieu.*	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Donnard (Jean)	1044 B 34	1er décembre 1944.	Sous-marin *Laubie.*	T. D.
Labous (Yves)	782 B 32	27 janvier 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Bouech (Jean)	1761 B 30	1er juin 1945.	*Elan.*	T. D.
Allain (Robert)	841 B 37	1er juillet 1945.	Disponible Brest.	
Gallais (Lucien)	318 L 33	1er août 1945.	U. M. Alger.	T. D.
Nédelec (Jean)	685 B 34	1er septembre 1945.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Kérébel (Hervé)	2221 B 28	10 octobre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Bonin (Norbert)	1120 R 31	1er novembre 1945.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Mouzin (Yves)	2439 B 32	1er novembre 1945.	Centre Siroco.	T. D.
Tanguy (Joseph)	2465 B 32	12 novembre 1945.	Disponible Brest.	
Le Pivert (Francis)	1641 B 30	26 novembre 1945.	*Georges-Leygues.*	
Hémon (René)	58 T 44	1er décembre 1945.	C. F. M. Pont Rean.	
Mousset (Joseph)	2159 B 35	20 décembre 1945.	C. F. M. Hourtin.	
Guezennec (Louis)	4059 B 31	21 décembre 1945.	Cercles foyers Toulon.	
Appriou (Ollivier)	3220 B 31	28 décembre 1945.	*Duquesne.*	T. D.
Brenant (Jean)	2865 27 11	31 décembre 1945.	C. F. M. hourtin.	
Got (Honoré)	4219 T 31	31 décembre 1945.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Donnet (Léon)	2270 B 32	1er janvier 1946.	Ecole fourriers.	
Le Goff (Jacques)	1547 B 34	1er février 1946.	*Ingénieur-hydrographe-Nicolas.*	
Balcon (Laurent)	3310 26 11	7 mars 1946.	Disponible Brest.	
Méheust (Lucien)	944 B 36	7 mars 1946.	*Lancier.*	T. D.
Arnolot (Louis)	987 B 38	11 mars 1946.	*Primevère.*	
Mangard (Louis)	674 B 33	24 mars 1946.	*Implacable.*	
Bréneol (Jean)	774 B 34	26 mars 1946.	Disponible Brest.	
Durand (Prosper)	2185 25 11	1er avril 1946.	*Croix de Lorraine.*	
Lecomte (Louis)	316 C 31	1er avril 1946.	U. M. Casablanca.	T. D.
Jubé (Arthur)	181 L 34	1er avril 1946.	*Escarmouche.*	
Dupouy (Albert)	1228 R 35	1er avril 1946.	F. M. Rhin.	
Gourlaouen (Ambroise)	3856 R 35	1er avril 1946.	*Arromanches.*	
Piednoir (Pierre)	1240 B 33	15 avril 1946.	*Arromanches.*	
Rescond (Jean)	3267 B 35	15 avril 1946.	32e Sect. Ved. Saint-Mandrier.	
Thirion (David)	2076 R 34	21 avril 1946.	B. E. M. Rochefort.	
Campion (Désiré)	887 B 35	28 avril 1946.	D. P. Brest, *Tenace*	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTREE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Canevet (Isidore)	1097 B 24	16 janvier 1925.	Disponible Cherbourg.	
Dango (Jean)	337 L 26	16 novembre 1939.	Centre Sirocco.	T. D.
Philippot (Louis)	9303 B 45	10 juillet 1945.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Gaena (Max)	8930 B 45	1er octobre 1946.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Sardat (Luc)	19 T 47	1er octobre 1946.	Ecole navale C. P. E. O. M.	T. D.
Guermeur (René)	22 B 44	5 janvier 1947.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Brouard (Robert)	4 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Féchant (Jean)	10 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Kermel (Pierre)	18 B 47	1er octobre 1947.	Elève pilote, *Ancre*.	T. D.
Estéoule (Marcel)	122 T 47	1er octobre 1947.	Disponible Brest.	
Ayant fait campagne.				
Lecompte (Bernard)	761 B 36	26 août 1943.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Le Goff (Charles)	3165 B 37	1er octobre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Briantais (Louis)	1069 L 30	1er janvier 1945.	U. M. Casablanca.	T. D.
Gaezou (Louis)	207 B 32	1er janvier 1945.	Disponible Toulon.	
Thomas (Francis)	654 B 35	1er juin 1945.	Centre Sirocco.	T. D.
Vigouret (Joseph)	33 FF 33	13 juin 1945.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Lemoigne (André)	1431 C 38	20 juin 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Kerboul (Emmanuel)	2728 B 36	15 juillet 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Le Berre (Henri)	114 B 34	1er août 1945.	A. M. F. Sidi Abdallah.	T. D.
Jégo (François)	228 L 35	1er septembre 1945.	Ale S. V. Samar, Bone.	T. D.
Jézéquel (Henri)	3775 B 38	19 septembre 1945.	Cours B. S.	T. D.
Soarnec (Jean)	874 B 36	1er octobre 1945.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Tilly (François)	2532 B 31	20 octobre 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Roudaut (René)	667 B 36	1er novembre 1945.	F. M. Rhin.	
Le Lay (Noël)	615 B 34	1er décembre 1945.	U. M. Oran.	T. D.
Cotoller (Yves)	3810 B 35	1er décembre 1945.	Disponible Brest.	
Sparfel (Jean)	3203 B 35	1er janvier 1946.	Lorraine écoles.	
Vigouroux (Jean)	2604 B 26	1er janvier 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Garnier (Grégoire)	1287 B 26	1er janvier 1946.	C. F. Hourtin.	
Le Vu (Jean)	1126 L 37	1er janvier 1946.	*Richelieu*.	
Guivarch (François)	1512 B 35	7 février 1946.	C. A. S. M. Béarn.	
Guingo (Pierre)	315 C 36	7 février 1946.	D. P. Cherbourg.	
Charlot (Doxithé)	2451 B 34	25 février 1946.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Iguen (Jean)	3136 B 32	1er mars 1946.	Cercle foyers, Toulon.	
Perhirin (Auguste)	1380 B 32	7 mars 1946.	*Vire*.	
Derriennic (Joseph)	398 B 33	7 mars 1946.	Disponible, Brest.	
Ogor (René)	2069 B 33	7 mars 1946.	22e sect. ved. Samar.	
Le Gouguec (Louis)	746 L 35	7 mars 1946.	U. M. Rochefort.	
Tocquet (Emile)	856 B 36	7 mars 1946.	E. A. M. F. Toulon.	
Briand (François)	910 B 38	7 mars 1946.	*Lorraine, Suffren*.	
Kerbrat (Ernest)	1148 B 32	21 mars 1946.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Philippe (Marcel)	332 L 34	24 mars 1946.	Ecole navale.	
Ledean (Eugène)	3262 B 35	24 mars 1946.	*Bretagne*.	
Gabrie (Georges)	3091 T 36	26 mars 1946.	*Arromanches*.	
Quéré (Eugène)	262 B 35	30 mars 1946.	EM. AL. P. avions.	
Lorec (Amédée)	927 L 34	31 mars 1946.	C. F. M. Hourtin.	
Chellet (Marcel)	2130 B 34	1er avril 1946.	B. M. M. Toulon.	
Bastard (Robert)	322 L 37	3 avril 1946.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Ehanno (Georges)	218 Cas. 42	9 avril 1946.	Tourville écoles.	
Guiziou (Joseph)	1156 27 2	28 avril 1946.	Dépôt Toulon, cadre.	
Noblet (René)	315 B 33	28 avril 1946.	*Lansquenet*.	
Caillibot (Pierre)	892 B 36	1er mai 1946.	*Jean-Bart*.	
Maho (André)	1157 L 37	8 mai 1946.	42e sect. ved. Samar (Alger).	T. D.
Jacob (Roger)	795 B 35	20 mai 1946.	D. P. Toulon, *Coclie*.	
Bellec (Jacques)	210 B 36	20 mai 1946.	*Emile-Bertin*.	
TIMONIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Le Moal (Théophile)	125781 2	1er juin 1942.	E. M. 2e région.	
Le Saux (Joseph)	127180 2	1er septembre 1945.	C. M. M. Brest.	
Yobé (Désiré)	118875 2	17 novembre 1945.	Disponible, Toulon.	
Le Saulnier (François)	4138 26 2	2 janvier 1946.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Calon (Yves)	1089 B 23	27 décembre 1932.	Disponible, Toulon.	
Ayant fait campagne.				
Coadic (Jean)	2142 B 29	21 mars 1943.	Marine Paris.	
Adam (Eugène)	1662 B 28	26 septembre 1944.	*Georges-Leygues*.	
Coat (Antoine)	3098 26 2	4 décembre 1944.	Marine Paris.	
Le Déan (Albert)	3684 B 28	1er janvier 1945.	Mission Hydro, Tunis.	T. D.
Guéso (Alexandre)	157 B 30	1er janvier 1945.	Marine Paris.	
Trébaul (Louis)	2150 B 33	1er février 1945.	Disponible Brest.	
Le Bozec (Vincent)	1326 L 29	1er avril 1945.	*Gloire*.	
Quéguiner (François)	4135 C 29	25 avril 1945.	*Tenace*.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTREE au service ou lste le rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Thomas (Jean)	1771 L 29	23 octobre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Thomas (Gustave)	2126 B 33	28 novembre 1944.	*Mermoz*	T. D
Le Goff (Jean)	973 B 36	6 décembre 1944.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Perrot (Jean)	2746 B 29	1er mai 1945.	*Cimeterre.*	T. D.
Boscher (Yves)	57 27 2	15 mai 1945.	Disponible Brest.	
Miossec (Raymond)	2755 B 35	23 mai 1945.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Le Lamer (Raymond)	1367 L 29	13 décembre 1945.	E. M. Bizerte.	T. D.
Fen (Jean)	1467 B 29	28 février 1946.	Marine Paris.	
Castel (Roger)	1237 27 2	24 mars 1946.	E. M. 3e région.	
Le Laboasse (Jean)	142 L 36	1er avril 1946.	Ecole Ter Toulon.	
Chêne (Camille)	1437 27 3	3 avril 1946.	C. F. M. Hourtin.	
Lacrouille (Emile)	627 B 28	15 avril 1946.	Ecole Ter Toulon.	
Le Scour (Francis)	2 58 B 32	14 août 1946.	Let 337 Cherbourg.	
Bartin (Louis)	1787 C 36	1er septembre 1946	Det. Theodora.	
Méhel (Pierre)	1733 C 29	10 décembre 1946.	D. P. Toulon.	
Bernard (Alain)	3698 B 38	1er janvier 1947.	F. M. Rhin.	
Laurence (Robert)	1751 T 35	6 mars 1947.	*Toulonnaise.*	
Castrée (Henri)	2550 B 35	18 mars 1947.	Flo. 2.	
Keraudren (Yves)	210 B 37	1er avril 1947.	22e S. V. Rochefort.	
Cortinea (Eugène)	1981 B 36	18 avril 1947.	Ecole Ter Toulon.	
Badestart (Raoul)	1176 27 2	1er juillet 1947.	Marine Paris.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Maree (Jean)	3290 B 36	8 décembre 1936.	Marine Oran.	T. D.
Aubry (Edouard)	1139 C 44	15 décembre 1944.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Basser (Yves)	57 B 45	6 janvier 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Arloulin (Georges)	58 B 45	12 février 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Radier (Jean)	650 T 45	19 avril 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Ruellan (Marcel)	46 Bz. 45	1er octobre 1945.	Elève pilote, *Ancre.*	T. D.
Suret (Claude)	2312 B 45	20 octobre 1945.	Ecole navale C. P. E. O. M.	T. D.
Emmanuelli (Charles)	8 T 47	1er octobre 1946.	*Soudanais.*	
Cabillic (Yves)	2084 B 45	17 juillet 1947.	Ecole navale C. P. E. O. M.	T. D.
Berges (André)	1 B 47	1er octobre 1947.	B. E. Khouribga.	T. D.
Mercier (Claude)	14 T 47	1er octobre 1947.	*Tunisien.*	
Laurent (Emile)	179 B 45	9 janvier 1948.	*Lorraine, Suffren.*	
Ayant fait campagne.				
Pérennes (Jean)	1561 B 35	7 novembre 1944.	Serv. Ter. Casablanca.	T. D.
Redon (Mathurin)	2132 B 39	1er avril 1945.	Marine Alger.	T. D.
Lucheri (Jean)	313 B 28	9 octobre 1945.	Cours Hydro.	T. D.
Le Coz (Jean)	1462 B 35	16 décembre 1945.	U. M. Casablanca.	T. D.
Perrot (André)	174 B 35	24 mars 1946.	Disponible Brest.	
Vital (Jean)	334 T 37	19 avril 1946.	Cours Météo.	T. D.
Coat (Louis)	4049 B 38	1er juillet 1946.	*Spahi.*	T. D.
Bodet (Julien)	4040 C 37	2 juillet 1946.	*Avranaches.*	
Maréchal Raymond)	2803 T 41	15 juillet 1946.	Ecole navale.	
Minier (Joseph)	2094 T 33	24 juillet 1946.	F. M. Rhin.	
Tallec (Vincent)	1778 B 34	1er août 1946.	*Découverte.*	T. D.
Plassard (Albert)	2666 B 35	2 août 1946.	*Tourville*, écoles.	
Wanecque (Marius)	1608 C 26	17 septembre 1946	Chasseur 102.	
Rossi (Antoine)	1662 T 40	24 septembre 1946.	Cours hydro.	T. D.
Carcaillet (Tugdual)	1340 B 39	27 octobre 1946.	*Grenadier.*	
Trégoat (Aimé)	476 B 39	1er novembre 1946.	*Georges-Leygues.*	
Colas (Marcel)	3589 T 38	1er décembre 1946.	*Elan.*	T. D.
Cocu (Marcel)	3038 T 28	30 décembre 1946.	Service O. C. D. Brest.	
Menardo (Henri)	657 T 38	11 janvier 1947.	Cours hydro.	T. D.
Kvoallan (Yves)	2636 B 35	26 janvier 1947.	Cours E. S.	T. D
Lemasson (Joseph)	176 Cas. 41	7 février 1947.	Marine Par.s.	
Kergoslen (Jean)	136 L 29	1er mars 1947.	Service T. E. R. Toulon.	
Quentel (Jean)	1253 B 31	3 mars 1947.	C. F. M. Pont-Réan.	
Petiti (Henri)	3547 T 26	14 mars 1947.	*Escarmouche.*	
Salion (Georges)	713 B 33	24 mars 1947.	*Toulonnaise.*	
Le Née (François)	1863 B 35	24 mars 1947.	*Eléphant.*	
Ferrec (Emile)	975 B 38	24 mars 1947.	*Montcalm.*	
Brioudes (Jean)	877 B 33	1er avril 1947.	E. M. G. Croiseurs.	
Le Mest (Marcel)	1442 B 40	14 mai 1947.	Cours E. S.	T. D.
Le Meur (Joseph)	2789 B 38	16 mai 1947.	*Gentiane.*	
Millour (Gilbert)	7444 T 41	30 juin 1947.	*Touareg.*	
Le Roux (François)	1849 L 40	16 juillet 1947.	Disponible Brest.	
Prigent (Pierre)	1169 B 36	17 juillet 1947.	*Albatros*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
HYDROGRAPHES				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Ansilla (Antoine)	77613 5 1	2 mai 1924.	S. C. H. Paris.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Berrien (Eugène)	2083 26 2	10 décembre 1948.	*Commandant-Torrent.*	T. D.
Sarton (Michel)	267 C 31	17 janvier 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Cazes (Roger)	347 Biz. 30	1er juin 1949.	S. C. H. Paris.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Badoras (Marcel)	1007 B 32	1er novembre 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Ipet (Ferdinand)	574 B 36	10 novembre 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Dubois (André)	989 B 36	1er décembre 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Kerros (Désiré)	827 B 35	10 décembre 1949.	*Amiral-Mouchez.*	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Clavis (Jean)	3015 C 45	28 juillet 1945.	*Amiral-Mouchez.*	
Chaval (François)	1115 C 45	23 janvier 1946.	Mission hydro Tunisie.	T. D.
Gissinger (Bernard)	1280 T 46	25 février 1946.	Mission hydro Tunisie.	T. D.
Dumont (Jacques)	8939 B 45	1er octobre 1946.	*Amiral-Mouchez.*	
Dumas (René)	8962 B 45	1er octobre 1946.	Service O. C. D. Cherbourg.	
Ayant fait campagne.				
Gravoin (Marcel)	1003 B 37	10 octobre 1945.	*Ingénieur-hydrographe-Nicolas.*	
Chabert (Gérard)	733 T 37	18 septembre 1946.	*Amiral-Mouchez.*	
Le Corre (Sébastien)	589 B 24	29 novembre 1948.	*Amiral-Mouchez.*	
PILOTES DE LA FLOTTE				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Stum (Louis)	116166 2	1er octobre 1919.	D. P. Brest.	
Le Bihan (Félix)	137 24 3	6 avril 1924.	*Eléphant.*	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Rocard (Henri)	924 R 34	1er novembre 1944.	*Ingénieur-hydrographe-Nicolas.*	
Binet (Paul)	214 B 34	31 décembre 1944.	F. M. Rhin.	
Tanou (Marcel)	3641 B 31	1er janvier 1945.	École navale.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Laouénan (François)	2934 R 30	1er juin 1934.	*Somme.*	
Kersale (Alain)	2242 B 36	9 avril 1938.	*Somme.*	
Jacob (Marc)	349 L 35	1er août 1943.	*Oise.*	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Méc (Eugène)	4382 T 42	1er octobre 1942.	*Belfort.*	
Denis (Roger)	3792 T 42	19 avril 1944.	*Amiral-Mouchez.*	
Jestin (Jean)	497 Cas. 44	1er octobre 1944.	*Tourville*, écoles.	

Tour de départ en campagne des officiers mariniers météorologistes, charpentiers, canonniers, opticiens, armuriers.

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
METEOROLOGISTES				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Foret (Jean)	3037 27 5	21 juin 1938.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bénézech (André)	577 T 31	1er octobre 1935.	Marine Paris.	
Ayant fait campagne.				
Gros (Francois)	715 T 30	25 octobre 1942.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Santucci (Mathieu)	1038 T 30	1er janvier 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Guezennec (Yves)	945 27 2	7 mars 1946.	*Mermoz.*	T. D.
Bénaff (Pierre)	1610 B 30	25 février 1947.	E. M. 3e région.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Frémont (Lucien)	295 L 34	1er mars 1934.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Moric (Pierre)	983 L 34	1er septembre 1939.	*Dixmude.*	
Dubet (Charles)	1091 R 37	1er mars 1947.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Laot (Yves)	3189 R 37	1er septembre 1942.	B. E. Lartigue.	T. D.
Lageat (Yves)	1847 R 37	21 janvier 1944.	Dét. Theodora.	
Carnaux (Bernard)	3322 C 35	1er septembre 1944.	B. A. N. Hyères.	
Uguen (Yves)	948 R 37	4 décembre 1944.	*Le Brix.*	T. D.
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Kempf (André)	521 C 35	11 avril 1936.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Jubert (André)	2128 T 37	6 juillet 1938.	B. A. N. Kouribga.	T. D.
Dourmap (André)	3349 R 38	3 octobre 1938.	*Le Brix.*	T. D.
Richard (Lucien)	1712 R 37	21 septembre 1942.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Grignoux (Alain)	923 R 45	4 avril 1945.	*Mermoz.*	T. D.
Mancos (Jacques)	714 R 45	5 janvier 1950.	*Le Verrier.*	T. D.
Ayant fait campagne.				
Jade (Yves)	2310 R 39	5 février 1942.	B. A. N. Lanveoc.	
Nicol (Hippolyte)	3739 R 37	16 avril 1942.	*Mermoz.*	T. D.
Le Vaillant (Yves)	2569 R 35	15 août 1944.	B. A. N. Hyères.	
Le Coz (Alexandre)	1631 L 38	16 novembre 1944.	B. A. N. Lann Bihoue.	
Fily (Alexandre)	1731 R 39	1er janvier 1945.	*Le Verrier.*	T. D.
Launay (Robert)	553 L 40	11 mai 1945.	B. A. N. les Mureaux.	
CHARPENTIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Taton (Ernest)	68 722 1	31 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Mallejac (Louis)	129 190 2	21 mars 1947.	Disponible Brest.	
Maguet (Albert)	3551 5 23	16 mai 1947.	C. M. M. Brest.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Milin (Claude)	4226 R 28	23 juin 1942.	*Jean Bart.*	
Havy (Julien)	879 R 32	29 août 1944.	Disponible Toulon.	
Billiou (Alexis)	1842 R 29	1 septembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Lehr (André)	3067 C 31	26 septembre 1944.	*Tourville*, écoles.	
Lorin (Marcel)	109 T 31	31 décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la metropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Maitres.		
		Ayant fait campagne.		
Roland (Louis)	372 C 37	1er avril 1945.	Disponible Toulon.	
Enet (Victor)	3880 B 29	1 septembre 1946.	Ecole électriciens.	
Randel (René)	118 B 30	15 octobre 1946.	Marine Paris.	
Guinonneaux (Jean)	251 R 32	31 décembre 1946.	B. E. Lartigue.	T. D.
Guiomar (Henri)	3352 B 29	1er février 1947.	A. M. F. Sidi Abdallah.	T. D.
Guyonvarch (Maurice)	1412 L 35	1er juin 1947.	*Dixmude.*	
Vallier (Onésime)	1151 27 3	16 août 1947.	*Richelieu.*	
		Seconds maitres.		
		Ayant fait campagne.		
Fouquet (Joseph)	2218 B 39	10 octobre 1944.	Dépôt Cherbourg.	
Goff (Jean)	1479 B 36	26 octobre 1944.	B. A. N. Cuers.	
Kircher (René)	1070 T 28	1er novembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Seyellec (Pierre)	1174 B 29	14 novembre 1944.	*Gloire.*	
Guenec (Yves)	303 L 39	4 décembre 1944.	G. A. S. M. Béarn.	
Cloitre (Jean)	3552 B 35	25 décembre 1944.	Ecole des mousses.	
Gautier (Hippolyte)	1228 B 38	8 mars 1945.	*Montcalm.*	
Pocard (Julien)	2588 B 34	11 juillet 1945.	*Jean-Bart.*	
Maffre (Henri)	3086 B 38	1er décembre 1945.	Cours B. S.	T. D.
Mallejac (Pierre)	2909 B 33	10 janvier 1946.	C. E. Saint-Raphaël.	
Bergot (Joseph)	7391 T 42	7 mars 1946.	Disponible Brest.	
		CANONNIERS		
		Maitres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Jallin (Camille)	7744 27 1	3 septembre 1934.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Py (Olivier)	383 27 4	4 juillet 1935.	Marine Paris.	
Cozrec (François)	2328 25 2	30 novembre 1940.	Dépôt Brest.	
		Premiers maitres.		
		Ayant fait campagne.		
Le Roy (Jean)	128 282 2	21 juillet 1939.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Lunec (Joseph)	1138 L 28	29 juin 1940.	C. E. M. Pont-Réan.	
Guillard (Pierre)	508 B 29	10 décembre 1941.	S. I. O. M. Casablanca.	T. D.
Le Berre (Yves)	3882 B 29	1er janvier 1942.	Ecole can. Lorraine.	
Bastard (Jean)	3801 B 28	25 février 1942.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Rivoallon (Marcel)	1139 B 29	21 mai 1942.	Disponible Brest.	
Jubin (Jean)	67986 1	16 juillet 1942.	Dépôt Cherbourg.	
Cardinal (Hervé)	133663 2	20 décembre 1942.	B. M. M. Bizerte.	T. D.
Brien (Jean)	66 27 2	4 septembre 1943.	Disponible, Brest.	
Stirling (Joseph)	3735 C 28	1er juillet 1944.	F. M. Rhin.	
Salmon (Jean)	2752 T 31	29 août 1944.	F. M. Rhin.	
Rieffel (Charles)	2753 T 31	29 août 1944.	*Gloire.*	
Le Coupanec (Louis)	171 L 31	29 août 1944.	B. M. M. Lorient.	
Bennequin (Léon)	71 886 1	1er octobre 1944.	Marine Paris.	
		Maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Roy (Jean)	2811 B 34	2 octobre 1934.	Solmar Paris.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Guégnen (Hervé)	4208 B 28	15 novembre 1937.	Disponible, Brest.	
Mignot (André)	1133 B 31	1er octobre 1944.	B. M. M. Lorient.	
Pennec (Jean)	327 B 34	1er octobre 1944.	*Gloire.*	
Prion (Yves)	3274 B 34	1er octobre 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Prigent (Louis)	467 26 2	10 octobre 1944.	*Yser.*	
Guillou (Robert)	2699 B 39	10 octobre 1944.	*Montcalm.*	
Baquet (Roland)	1633 C 36	14 octobre 1944.	Ec. can. *Lorraine.*	
Le Pichouron (Pierre)	2163 B 32	18 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Boudy (Abel)	1206 R 34	20 octobre 1944.	*Lorrain.*	
Moal (François)	626 B 28	22 octobre 1944.	U. M. Marseille.	
Minoc (Emile)	3563 B 28	22 octobre 1944.	Lac Chambon.	
Quémeneur (Etienne)	648 B 29	22 octobre 1944.	Marine Paris.	
Wolf (Albert)	5529 T 30	22 octobre 1944.	*Georges-Leygues.*	
André (Marc)	4303 R 31	23 octobre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Mabo (Lionel)	8 27 3	26 octobre 1944.	Dépôt Toulon cadre.	
Nunez (Joseph)	350 27 6	26 octobre 1944.	A. C. Toulon.	
Guillou (Louis)	4414 B 28	26 octobre 1944.	Compagnie garde Toulon.	
Le Vaillant (Jean)	689 B 29	26 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Séguillon (Yves)	983 B 32	26 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Lucchi (Padone)	3618 T 33	26 octobre 1944.	*Montcalm.*	
Le Meur (Emile)	552 L 38	26 octobre 1944.	*Montcalm.*	
Salaun (François)	3200 B 38	26 octobre 1944.	Marine Paris.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTREE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Dusch (Robert)	2371 T 35	1er novembre 1939.	Disponible Toulon.	
Creff (Yves)	4996 B 28	1er juillet 1943.	*Mayenne.*	T. D.
Pavillon (Roger)	2197 B 38	14 octobre 1944.	*Lancier.*	T. D.
Botrel (Joseph)	3705 B 38	20 octobre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Henrio (Jean)	187 L 31	22 octobre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Ninon (Louis)	220 B 37	26 octobre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Corseul (Marcel)	3547 B 37	26 octobre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Le Moine (Louis)	312 Biz. 32	30 octobre 1944.	Service T. E. R. Alger.	T. D.
Auffret (Laurent)	331 B 38	30 octobre 1944.	Disponible Toulon.	
Pondaven (Hervé)	2462 B 35	28 novembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Clugéry (Pierre)	1200 B 38	4 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Le Bervet (René)	3828 B 38	4 décembre 1944.	*Gloire.*	
Stermann (Ernest)	1180 T 31	5 décembre 1944.	F. M. Rhin.	
Berder (Jean)	492 B 32	5 décembre 1944.	*Guichen.*	
Jollé (Henri)	1702 B 32	5 décembre 1944.	Compagnie garde Port-Lyautey.	T. D.
Guegan (Jean)	1816 B 35	6 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Kervella (Jean)	1210 B 29	9 décembre 1944.	Disponible Toulon.	
Colombel (René)	4037 B 38	9 décembre 1944.	*Marceau.*	
Brézen (François)	1207 B 33	12 décembre 1944.	Ec. can. *Lorraine.*	
Le Gall (François)	2600 B 24	15 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Toullelan (Yves)	919 B 36	15 décembre 1944.	Ec. arm. Bormette.	
Waller (Paul)	3121 T 36	15 décembre 1944.	F. M. Rhin.	
Mellouet (Jean)	415 B 37	15 décembre 1944.	*Montcalm.*	
Boudigou (Jean)	392 B 37	15 décembre 1944.	*Gloire*	
Leblain (Auguste)	497 L 37	15 décembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Le Borgne (Eugène)	1237 B 37	15 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Daull (Joseph)	3741 B 37	15 décembre 1944.	*Alsacien.*	
Serpoller (Raymond)	4192 T 37	15 décembre 1944.	Cie Garde Toulon	
Gouriou (Joseph)	619 B 38	15 décembre 1944.	*Kléber.*	
Pommelet (Henri)	634 B 38	15 décembre 1944.	*Albatros.*	
Vaillant (Paul)	3304 B 38	15 décembre 1944.	*Arromanches.*	
L'Azvar (Yves)	1865 B 39	15 décembre 1944.	*Guichen.*	
Le Pape (Emile)	2624 B 35	20 décembre 1944.	C. F. Pont-Réan	
Mallejac (Yves)	3210 B 29	23 décembre 1944.	*Volontaire*	T. D.
Réal (Fernand)	708 T 33	25 décembre 1944.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Bouroulec (Robert)	1525 B 28	25 décembre 1944.	Ecole des mousses.	
Pierrot (Raymond)	576 C 35	26 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Castel (Jean)	2773 B 35	26 décembre 1944.	*Bambara.*	
Bergeron (Marcel)	535 L 36	26 décembre 1944.	F. M. Rhin.	
Quervarec (Eugène)	2663 B 36	26 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Jézéquel (Eugène)	3155 B 37	26 décembre 1944.	*Kléber.*	
Vandamme (Maurice)	830 C 39	26 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Le Collen (Arthur)	431 B 32	31 décembre 1944.	B. T. A. N. Casablanca.	T. D.
Thomère (Louis)	262 L 33	31 décembre 1944.	*Montcalm.*	
Laîné (Edgard)	1115 T 34	31 décembre 1944.	G. SM. Poche Toulon.	
Henry (Louis)	1809 B 35	31 décembre 1944.	*Sabre.*	T. D.
Le Gall (Auguste)	2112 B 35	31 décembre 1944.	Marine Boulogne.	
Talbot (François)	3681 B 35	31 décembre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Le Rhun (Pierre)	2153 B 36	31 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Guégou (Eugène)	3317 B 36	31 décembre 1944.	Cercles foyers Toulon.	
Digarcher (René)	1005 B 37	31 décembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Corne (Jean)	1076 B 37	31 décembre 1944.	*Arromanches.*	
Loeb (Marcel)	4747 T 37	31 décembre 1944.	E. Can. *Lorraine.*	
Léon (Jean)	629 B 34	1er janvier 1945.	M. G. Bizerte.	T. D.
Corre (Paul)	2063 B 35	1er janvier 1945.	*Georges-Leygues.*	
Henry (Edouard)	641 B 36	1er janvier 1945.	*Gloire*	
Séven (Désiré)	5773 B 36	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Le Bénaff (Jean)	619 B 37	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Le Guen (Gilles)	2714 B 37	1er février 1945.	*Richelieu.*	
Abiven (Robert)	1021 B 24	24 février 1945.	*Jean-Bart.*	
Simon (Jean)	3528 B 32	24 février 1945.	*Croix-de-Lorraine.*	
Cortay (Pierre)	4021 L 31	25 mars 1945.	*Emile-Bertin.*	
Carion (François)	869 B 32	29 mars 1945.	Disponible Toulon.	
Kerloch (Henri)	1136 B 31	1er avril 1945.	*Jean-Bart.*	
Turpeau (Joseph)	1747 R 36	1er avril 1945.	*Lorraine*, écoles.	
Nicolas (Jean)	3704 B 38	2 avril 1945.	*Lansquenet.*	
Gangloff (Georges)	675 T 37	19 avril 1945.	*Lorraine*, écoles.	
Antoine (Marcel)	1258 T 36	26 avril 1945.	Ecole Ter. Toulon.	
Bégot (Jean)	3343 B 45	27 avril 1945.	*Marceau.*	
OPTICIENS TELEMETRISTES				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Loaec (Pierre)	753 B 28	26 janvier 1939.	C. F. Hourtin, B. E. M.	
Ayant fait campagne.				
Lebeau (Marcel)	160 R 28	2 mai 1939.	Ecole de santé navale.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bourhis (François)	292 R 29	24 juillet 1931.	B. M. M. Toulon.	
Dabadie (Henri)	285 R 32	1er octobre 1933.	Cours O. M.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Spitz (Isidore)	4005 25 5	19 juillet 1929.	A. S. F. A. Grenoble.	
Merrel (Chrétien)	2215 27 2	8 avril 1933.	*Richelieu.*	
Horel (Yves)	38 L 30	2 février 1938.	B. M. M. Lorient.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Appery (Goulven)	1201 B 31	16 novembre 1941.	Disponible Brest.	
Le Scum (Joseph)	1982 B 28	10 octobre 1944.	B. M. M. Cherbourg.	
Bournez (Marcel)	3042 B 30	20 octobre 1944.	B. M. M. Toulon.	
Queau (Joseph)	1078 B 30	26 octobre 1944.	B. M. M. Toulon.	
Le Penech (Albert)	2519 B 31	1 décembre 1944.	B. M. M. Toulon.	
Maugoen (Jean)	1395 B 32	4 décembre 1944.	C. F. Pont-Réan.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Auffret (Emile)	2706 B 36	29 juillet 1941.	D. C. A. Bizerte.	T. D
Ayant fait campagne.				
Olivier (Yves)	1981 B 34	1er février 1942.	*Marceau.*	
Appery (Jean)	1639 B 34	25 février 1942.	*Montcalm.*	
Goetheham (Paul)	3177 T 36	26 octobre 1944.	Marine Paris.	
Morlec (Marcel)	3175 B 34	2 novembre 1944.	C. F. Pont-Réan.	
Pinel (Marc)	1020 L 36	26 novembre 1944.	Disponible Toulon.	
Olivier (René)	202 B 36	4 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Jourdon (Henri)	3777 B 37	4 décembre 1944.	E. A. I. M.	
Le Cavorzin (Albert)	2193 B 34	10 décembre 1944.	*Jean Bart.*	
ARMURIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Louvel (Martial)	1 9 169 2	2 juin 1936.	Disponible Toulon.	
Le Guen (Aimé)	150 193 2	13 juin 1933.	E. A. C. Bormettes.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Barbelot (Pierre)	37 3 27 2	14 janvier 1937.	D. C. A. N. Brest.	
Ayant fait campagne.				
Major (Yves)	1 9 652 2	1er septembre 1933.	Marine Paris.	
Le Gall (René)	712 24 2	16 septembre 1933.	E. A. C. Bormettes.	
Faury (Marc)	93 25 1	1 août 1934.	Disponible Toulon.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
L'Hostis (Pierre)	1523 B 33	24 octobre 1944.	B. A. N. Hyères.	
Brisout (René)	2203 B 31	1er novembre 1944.	Marine Paris.	
Doaval (François)	3128 B 34	1er décembre 1944.	*Arromanches.*	
Pescher (Raoul)	1139 T 31	4 décembre 1944.	*Guichen*	
Fichet (Auguste)	1661 C 32	4 décembre 1944.	A. M. F. Toulon.	
Artur (Yves)	1805 25 2	15 décembre 1944.	D. C. A. N. Lorient.	
Raoul (Simon)	2019 B 32	26 décembre 1944.	Flo II.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Bertrand (Raoul)	3140 T 37	9 septembre 1937.	B. A. N. Kourilba.	T. D.
Hengy (Gilbert)	6317 T 38	1er mai 1942.	D. C. A. Bizerte.	T. D.
Lecuzial (Claude)	3158 T 37	11 novembre 1942.	*Montcalm*	
Minier (Maurice)	1427 4 38	13 mars 1945.	E. A. C. Bormettes.	
Salomadière (Maxime)	3517 T 42	28 septembre 1946.	E. M. 3e région (Antibes).	T. D.
Ayant fait campagne.				
Le Gallo (Gilles)	878 L 35	1er février 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Buzien (Henri)	3992 B 35	13 avril 1942.	Ecole navale.	
Gallou (Jean)	651 B 38	20 avril 1942.	C. I. O. A.	T. D.
Rimet (Pierre)	1263 T 33	1er novembre 1942.	*Croix-de-Lorraine.*	
Derache (Pierre)	2839 C 32	8 décembre 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Corre (Jean)	1675 B 36	7 août 1943.	*Escarmouche.*	
Bouleau (Raymond)	1797 T 36	1er décembre 1943.	*Montcalm.*	
Toullec (Jean)	1673 B 37	21 décembre 1943.	*Sakalave.*	
Le Thoer (Théophile)	1536 B 33	1er mars 1944.	*Découverte.*	
Fromm (Frédéric)	1503 T 32	1er juillet 1944.	*Albatros.*	
Goffeny (Roger)	3885 B 37	29 août 1944.	Cours B. S.	D. T.
Gac (François)	3650 B 37	26 septembre 1944.	E. A. C. Bormettes.	
Jacques (Jean)	1684 T 32	25 octobre 1944.	D. C. A. Bizerte.	D. T.
Varennes (Pierre)	1479 T 33	7 novembre 1944.	D. C. A. Bizerte.	D. T.
Nicolas (Marcel)	3729 T 36	1er décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Bozec (Jean)	3019 B 32	4 décembre 1944.	Dépôt, Brest cadre.	
Cloarec (Jean)	3867 B 37	4 décembre 1944.	Compagnie de garde Toulon.	

Tour de départ en campagne (1er janvier 1951) des premiers maîtres, maîtres et seconds maîtres infirmiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1951, page 462:

MAITRES

Ayant fait campagne.

Ajouter, après Urvois (François): « Squiban (Louis), 122.728-2, 18 septembre 1932, hôpital maritime de Rochefort ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Indemnités susceptibles d'être attribuées aux membres du comité supérieur du tarif des douanes.

Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le code des douanes, et notamment les articles 31 et 33 dudit code;

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 modifié relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 50-1102 du 30 janvier 1950 fixant au 1er février 1950 la date d'entrée en vigueur des articles 29 à 33 et 101 à 106 du code des douanes;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1950 fixant les conditions du fonctionnement du comité supérieur du tarif des douanes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est attribué au président et aux membres et experts du comité supérieur du tarif des douanes, pour chaque séance, et quel que soit le nombre d'affaires traitées, une indemnité forfaitaire dont le taux est fixé à 500 F.

Ces dispositions ne sont pas applicables lorsqu'il s'agit de fonctionnaires.

Art. 2. — Les membres et experts du comité supérieur du tarif des douanes ont droit, pour chaque déplacement effectué en vue d'assister aux réunions du comité, au remboursement de leurs frais de transport et de séjour suivant les modalités et les taux prévus par le décret n° 45-2218 du 4 octobre 1945 et compte tenu du classement ci-dessous:

Membres fonctionnaires: groupe dans lequel ils sont normalement classés.

Membres non fonctionnaires: groupe II.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er février 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 1951.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat aux affaires économiques
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VACHER DESVERNAIS.

Date d'entrée en vigueur des tarifs des droits de timbre établis par le décret n° 51-32 du 9 janvier 1951.

Le ministre du budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu les articles 1er (§ 1-C) et 7 de la loi n° 51-29 du 8 janvier 1951, portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de leur financement;

Vu les articles 4 à 8 et 10 du décret n° 51-32 du 9 janvier 1951 portant fixation des taux de divers impôts, droits et taxes,

Arrête:

Art. 1er. — La date d'entrée en vigueur des tarifs compris dans les tableaux insérés aux articles 4, 5 (3 premières lignes), 6, 7 et 8 du décret n° 51-32 du 9 janvier 1951, est fixée au 15 février 1951.

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

EDGAR FAURE.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1951, page 874, 2e colonne, 41 et 42e ligne, au lieu de: « M. Perouse (Maurice-Joseph-André-Honoré), inspecteur des finances de 2e classe », lire: « M. Perouse (Maurice-Joseph-André-Honoré), inspecteur des finances de 1re classe ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Transfert du centre de Miramas G 1559 dans les locaux du camp des Bicliettes, route de Saint-Chamas.

Par arrêté en date du 17 janvier 1951, le centre d'apprentissage de Miramas G 1559 est transféré dans les locaux du camp des Sicliettes, route de Saint-Chamas.

Elections aux commissions administratives paritaires provisoires des directeurs, directrices et professeurs des écoles normales.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 24 juillet 1947, modifié par le décret du 5 novembre 1948, par le décret du 1er janvier 1950 et par le décret du 11 juillet 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 juillet 1946;

Vu l'arrêté interministériel du 27 janvier 1949, portant institution des commissions administratives paritaires provisoires pour le personnel des écoles navales,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections aux commissions administratives paritaires provisoires des directeurs et directrices d'école normale et des professeurs d'école normale est fixée au lundi 12 mars 1951.

Art. 2. — Les listes des candidats seront déposées au ministère de l'éducation nationale (direction du premier degré, 2e bureau), avant le samedi 10 février 1951.

Elles sont distinctes pour chaque commission et indiquent le nom du candidat habilité à la représenter dans les opérations électorales.

Elles sont accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chacun des candidats. Leur publication est assurée par les soins du directeur de l'enseignement du premier degré et des inspecteurs d'académie.

Art. 3. — Le personnel des écoles normales est divisé en deux collèges électoraux: celui des directeurs et directrices d'école normale et celui des professeurs agrégés et certifiés des écoles normales.

Chaque collège électoral vote exclusivement en vue de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire provisoire qui lui est propre.

Art. 4. — La liste du personnel admis à voter dans une académie déterminée est adressée par le recteur et portée à la connaissance des intéressés soit par affichage, soit par publication, quinze jours au moins avant la date du scrutin. Elle comprend les noms de tous les fonctionnaires en activité ainsi que ceux des fonctionnaires en congé régulier (longue durée, maternité, autorisation d'absence).

Toute réclamation doit être transmise, conformément aux prescriptions de l'article 12 du 24 juillet 1947, au ministre de l'éducation nationale, qui statue sans délai.

La liste électorale du personnel détaché soit dans les territoires d'outre-mer, soit de la métropole, sera affichée au ministère et publiée au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Art. 5. — Au jour fixé pour l'élection, chaque électeur insère son bulletin de vote dans une enveloppe sans signe extérieur. Il place cette enveloppe sous un second pli cacheté portant extérieurement la mention du collège électoral auquel il ressortit et adresse le tout avec une note signée, indiquant ses nom, prénoms et fonctions, sous pli recommandé, au recteur d'académie.

Art. 6. — Il est créé un bureau de vote spécial auprès de chaque recteur d'académie.

Le bureau est présidé par le recteur ou un inspecteur d'académie délégué par lui, assisté d'un directeur d'école normale et d'un professeur d'école normale. Il comprend, en outre, un représentant de chaque liste en présence.

Le bureau se réunit dans un local accessible au public, au plus tard six jours après le scrutin, à une date fixée à l'avance et portée à la connaissance des électeurs. Il est procédé séparément au dépouillement des votes en vue de l'élection des représentants du personnel à chacune des deux commissions.

Le recteur ouvre les plis cachetés, émarge sur la liste électorale en regard des noms des électeurs qui ont envoyé leurs suffrages. Il dispose les enveloppes contenant les bulletins dans l'urne et le bureau procède au dépouillement.

Les résultats des dépouillements sont transmis, avec le procès-verbal de la séance, au ministère de l'éducation nationale (direction du premier degré, 2e bureau).

Art. 7. — Le vote des fonctionnaires en position de détachement sera assuré par les soins du directeur de l'enseignement du premier degré, qui fera parvenir à chacun d'eux les listes en présence.

Art. 8. — Les résultats obtenus dans chaque académie et les bulletins de vote du personnel détaché sont centralisés au ministère de l'éducation nationale par un bureau de vote central composé du directeur de l'enseignement du premier degré, président, assisté de deux inspecteurs généraux ou inspecteurs d'académie de Paris et des candidats habilités à représenter chaque liste. Ce bureau se réunit à une date fixée par le ministre de l'éducation nationale, au plus tard deux semaines après la date des différents scrutins, dans un local accessible au public.

Art. 9. — Les résultats des scrutins sont publiés immédiatement au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Fait à Paris, le 26 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Création et composition de la commission spéciale chargée de préparer la codification des textes relatifs aux ports maritimes de commerce.

Par arrêté du 17 janvier 1951, il a été créé au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme une commission spéciale chargée de préparer la codification des textes législatifs et réglementaires relatifs aux ports maritimes de commerce.

Cette commission est ainsi composée:

M. Notte, président de section au conseil général des ponts et chaussées, président de la commission.

M. Dutaret, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. Cavenel, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. Despujols, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. P. Renaud, inspecteur général des ponts et chaussées.

M. Gibert, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Laval, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Deymie, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Callet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du port autonome du Havre.

M. Frelin, administrateur civil au ministère de l'intérieur (ou à son défaut M. Forestier, administrateur civil).

M. Delettrez, administrateur civil au ministère de l'intérieur (ou à son défaut M. Chasteauneuf, administrateur civil).

M. Meunier, administrateur civil au ministère du travail et de la sécurité sociale.

M. l'ingénieur en chef, secrétaire de la 2e section du conseil général des ponts et chaussées, secrétaire.

Désignation de membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'arrêté interministériel du 21 mars 1949 portant institution de commissions régionales des frets et d'exploitation, et notamment l'article 2;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juillet 1949 nommant les membres de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation à Nevers;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Art. 1er. — M. Jules Benoist, transporteur par eau, est désigné pour faire partie, en qualité de membre titulaire, au titre de représentant des entreprises non artisanales de transport par navigation intérieure, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers, en remplacement de M. Pierre Goyet, gérant de la Société Villet-Deschamps, démissionnaire.

Art. 2. — M. Raymond Renault-Guérin, transporteur par eau, est désigné pour faire partie, en qualité de membre suppléant, au titre de représentant des entreprises non artisanales de transport par navigation intérieure, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers, en remplacement de M. Jules Benoist, nommé membre titulaire.

Art. 3. — M. André Bouvier, directeur du Comptoir nivernais du bâtiment, est désigné pour faire partie, en qualité de membre titulaire, au titre des usagers des transports par eau, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers, en remplacement de M. Léon Brochion, président de l'Union syndicale des marchands et entrepositaires de matériaux, démissionnaire.

Art. 4. — M. Fleury Denis, directeur des Tuileries Boiron et Cie, et M. Lucien Vigier, fils, sont désignés pour faire partie, en qualité de membres suppléants, au titre de représentants des usagers des transports par eau, de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Nevers, en remplacement de M. Marcel Blache, président du syndicat des fabricants de tuiles et briques, et de Mme veuve Berthe Pousson, négociant en matériaux de construction, démissionnaires.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 1951.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GEORGES SEPTEMBRE.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 19 janvier 1951, M. Bailly (Pierre), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Blois, est, à compter du 1er février 1951, adjoint à l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées et du service vicinal du département de Loir-et-Cher.

Par arrêté du 19 janvier 1951, M. Planché (André), ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées à Issoire, est chargé, pour compter du 1er février 1951 à la résidence de Blois, des services ci-après indiqués, en remplacement de M. Bailly, appelé à un autre poste:

1° Arrondissement Sud du service ordinaire des ponts et chaussées et du service vicinal du département de Loir-et-Cher;

2° Arrondissement unique du service de la navigation de la Loire, 1re section.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1951: page 691, 2e colonne, 32e ligne, au lieu de: « de Bizance à Mazères », lire: « de Bizanos à Mazères ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 16 janvier 1951, a été acceptée, à compter du 1er décembre 1947, la démission de M. Mercier, agent supérieur de 3e classe.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 16 janvier 1951, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 23 juillet 1951: M. Crozet, receveur de 1re classe à Beaune.

A compter du 13 juillet 1951: M. Bataille, receveur de 2e classe à Paris-119.

A compter du 6 avril 1951: M. Petit, receveur de 2e classe à Sainte-Menehould.

A compter du 3 mai 1951: M. Rossano, receveur de 2e classe à Langogne.

A compter du 25 juin 1951: M. Quintin, chef de centre de comptabilité régionale hors classe à Nantes.

A compter du 21 mai 1951: M. Dauzac, inspecteur principal à Albi.

A compter du 7 juin 1951: M. Faure, inspecteur principal à Paris-Services télégraphiques et téléphoniques.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 25 janvier 1951 portant rectification du reclassement d'un gouverneur des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du Conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies et les textes qui l'ont modifié et complété;

Vu l'arrêté du 23 août 1944 du gouvernement général de l'Indochine nommant résident supérieur de 3e classe M. Chauvet, administrateur de 1re classe des services civils de l'Indochine;

Vu l'arrêt du 8 février 1950 du conseil d'Etat annulant une décision ministérielle qui a été notifiée à M. Chauvet le 10 janvier 1947 et qui lui déniait, à compter du 1er décembre 1946, la qualité de résident supérieur de 3e classe;

Vu le décret n° 48-636 du 31 mars 1948 portant notamment intégration des résidents supérieurs de l'Indochine dans le corps des gouverneurs des colonies;

Vu le décret du 18 mars 1950 portant reclassement de M. Chauvet;

Vu le décret du 29 mars 1950 portant promotion de M. Chauvet à la 1re classe de son grade;

Vu l'avis émis par le conseil d'Etat le 6 décembre 1950 concernant le mode d'utilisation de bonifications et majorations d'ancienneté pour services militaires;

Vu la circulaire n° 171 du 5 mars 1950 du ministre d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chauvet (Paul-Louis-Gabriel), gouverneur de 1re classe de la France d'outre-mer, est reclassé comme suit:

Gouverneur de 3e classe le 23 août 1944 (rappels militaires conservés: 7 mois 23 jours);

Gouverneur de 2e classe le 23 août 1946 (rappels militaires conservés: 3 mois 8 jours);

Gouverneur de 1re classe le 7 janvier 1949 (rappels militaires épuisés).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret du 25 janvier 1951 portant nomination d'un gouverneur honoraire des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Vu le décret du 6 février 1950 admettant M. Clerc (Joseph-Marie), administrateur de 1re classe des colonies à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services pour compter du 7 février 1950;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Clerc (Joseph-Marie), administrateur de 1re classe des colonies, en retraite, est nommé gouverneur honoraire des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la France d'outre-mer,

FRANÇOIS MITTERRAND.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 25 janvier 1951 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 25 janvier 1951, pris en conseil des ministres, sur la proposition du président du conseil et du ministre de l'agriculture; vu la déclaration du conseil de l'ordre en date du 21 mars 1950, portant que la promotion faite aux termes dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur:

M. Roquère (Paul-Théodore), conseiller d'Etat honoraire, domicilié à Paris; 51 ans de services civils. Commandeur du 26 janvier 1929.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Agrément de personnes et d'organismes pour la vérification des installations électriques.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 4 août 1935, modifié par le décret du 13 juillet 1939, portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du livre II du code du travail (Titre II: Hygiène et sécurité des travailleurs) en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques, et notamment l'article 37 *bis* (alinéa 3);

Vu le décret du 7 février 1941 modifié relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant du public, et notamment l'article 261 (alinéa 5);

Vu l'arrêté du 12 décembre 1950 fixant les conditions d'agrément pour la vérification des installations électriques;

Vu l'arrêté du 31 décembre 1948 portant agrément d'organismes pour la vérification des installations électriques,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le bénéfice du renouvellement de l'agrément pour effectuer la vérification des installations électriques sur mise en demeure de l'inspecteur du travail (alinéa 3 de l'article 37 *bis* du décret du 4 août 1935 modifié) ou du maire (alinéa 5 de l'article 261 du décret du 7 février 1941 modifié) est accordé:

1° *Aux personnes et organismes énumérés ci-après, dont l'agrément avait déjà été reconduit par l'arrêté du* 31 *décembre* 1948.

M. Arnaud (Léon), bureau de contrôle des installations électriques, 2, rue Ménars, à Paris (2e).

Association parisienne de propriétaires d'appareils à vapeur, 66, rue de Rome, à Paris.

Association normande des propriétaires d'appareils à vapeur, 70, rampe Bouvreuil, à Rouen (Seine-Inférieure).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord-Est, 5, rue Blanche, à Paris.

Association des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques de l'Ouest, 2, rue de Bréa, à Nantes (Loire-Inférieure).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Sud-Ouest, 28, allées d'Orléans, à Bordeaux (Gironde).

Association alsacienne des propriétaires d'appareils à vapeur, 2, rue Thiers, à Mulhouse (Haut-Rhin).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, 41, rue Dufour, à Amiens (Somme).

Association des propriétaires d'appareils à vapeur et électriques du Sud-Est, 32, rue Edmond-Rostand, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Association lyonnaise des propriétaires d'appareils à vapeur, 47, rue de la Charité, à Lyon (Rhône).

Association des industriels du Nord de la France, 8, rue de Valmy, à Lille (Nord).

Association des industriels de France contre les accidents du travail, 11, rue de Londres, à Paris (9e).

Association normande pour prévenir les accidents du travail, 86, rue Ganterie, à Rouen (Seine-Inférieure).

Association de propriétaires d'appareils à vapeur l'Ile-France, 123, rue La Fayette, à Paris (10e).

Association des industries de la région parisienne, 187, rue de Courcelles, à Paris (17e).

M. Aupetit (Jules), bureau régional de contrôle des installations électriques, 21, rue René-Boylesve, à Tours (Indre-et-Loire).

M. Bezy (Paul), à Montendre (Charente-Maritime).

Bureau électricitas, 9, avenue Victoria, à Paris (4e).

Bureau Véritas, 31, rue Henri-Rochefort, à Paris (17e).

M. Camplong (Louis), contrôle électrique du Sud-Est, 77, cours Pierre-Puget, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Combemale (François), Le conseil et le contrôle industriel, 13, rue Faidherbe, à Lille (Nord).

Contrôle du Nord-Ouest (Le), 28, rue de Crosne, à Rouen (Seine-Inférieure).

Contrôle technique (Le), 27, rue de Marnes, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).

MM. Courpron (Gabriel) et (André), bureau auxiliaire de mesures pour étalonnages réglementaires électriques (A. M. P. E. R. E.), 4, rue Boudet, à Bordeaux (Gironde).

M. Desvignes (Gustave), 158, boulevard Pereire, à Paris (17e).

M. Devaux (Emile), 5, rue Max-Blondet, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

M. Erulein (Fernand), 220, avenue de Flandre, à Wasquehal-Lille (Nord).

M. Friederich (Jean), 154, avenue Parmentier, à Paris (10e).

M. Jean (Pierre), 1, rue des Grands-Augustins, à Paris (6e).

M. Masseau (André), 40, quai Richelieu, à Bordeaux (Gironde).

M. Nicol (Jules), 7, rue du Printemps, à Paris (17e).

M. Obernesser (Roger), bureau d'expertises des contrats d'électricité et de surveillance des installations électriques, 18, boulevard Pasteur, à Ermont (Seine-et-Oise).

M. Oliveau (Albert), 50, rue de Moscou, à Paris (8e).

M. Rouy (Alfred), 41, rue Alice, à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).

M. Sailly (Georges), 27, rue Berthollet, à Paris (5e).

MM. Sido (Pierre-Roger) et (Pierre), 29, rue Capitaine-Escudié, à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Sonquières (Louis), 29, rue Capitaine-Escudié, à Toulouse (Haute-Garonne).

Société de contrôles électriques, 38, boulevard de Reims, à Paris (17e).

M. Topart (Jean), 59, rue Moslard, à Colombes (Seine).

2° *Aux personnes et organismes énumérés ci-après, qui ont été agréés par l'arrêté du 31 décembre 1948.*

M. Assenat (Marcel), bureau d'études et de vérifications électriques, 27, rue de Marseille, à Lyon (Rhône).

M. Gabellotaud (Marcel), 18, avenue Monplaisir, à Avignon (Vaucluse).

M. Guipant (Emile), 11, rue Rémy, à Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

M. Mazauric (Roger), 30, rue de Lorraine, à Metz (Moselle).

M. Mounier (André), 12, rue de Paris, à Grenoble (Isère).

M. Roudadoux, 7, rue Delacroix, à Charires (Eure-et-Loir).

Société auxiliaire de vérification et d'entretien, 3, rue de Turin, à Paris (8e).

Art. 2. — Sont agréés, pour effectuer la vérification des installations électriques prévue à l'article 1er, les personnes et organismes énumérés ci-après :

M. André (Jacques), 8, rue Dagobert, à Clichy (Seine).

M. Azaïs (Charles), 21, rue Blanqui, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Brunet, rue du Champ-de-Foire, à Flers-de-l'Orne (Orne).

Bureau Securitas, 9, avenue Victoria, à Paris (1e).

M. Gailly de Taurines (Bertrand), 3, rue Carnot, à Charleville (Ardennes).

M. Gentet (René), 14, rue des Salines, à Lons-le-Saunier (Jura).

M. Lodos (Paul), 60, rue de Vaugirard, à Paris (6e).

M. Madelain (Auguste), 9 place du Cardinal-Donnet, à Bordeaux (Gironde).

M. Martin (Charles), 21, avenue Montilieul, à Pau (Basses-Pyrénées).

M. Moureau (Karl), 60, rue des Etudes, à Carcassonne (Aude).

Organisation et sécurité du travail, 7, rue d'Alhènes, à Paris (9e).

M. Pouzergues (André), 9, avenue Danglade, à Pessac (Gironde).

Art. 3. — L'agrément est accordé à titre précaire et révocable pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 1951.

Art. 4. — Il est interdit aux personnes ou organismes agréés d'effectuer, à la suite d'une mise en demeure prévue tant par l'alinéa 3 de l'article 37 *bis* du décret du décret du 4 août 1935 modifié que par l'alinéa 5 de l'article 261 du décret du 7 février 1941 modifié, la vérification d'installations électriques qu'ils auront déjà contrôlées en application d'autres dispositions de ces décrets.

Art. 5. — Au cours de la période d'agrément, les personnes ou organismes agréés ne peuvent apporter des modifications à la liste de leur personnel procédant matériellement aux vérifications qu'après avoir avisé le ministre du travail et de la sécurité sociale et avoir reçu confirmation de ce dernier.

Les organismes agréés sont tenus d'informer le ministre du travail et de la sécurité sociale de tout changement survenant parmi leurs administrateurs ou leur personnel de direction.

Art. 6. — Les tarifs des honoraires des personnes ou organismes agréés, tarifs qui ne peuvent être modifiés sans autorisation, sont déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale où ils peuvent être consultés par tout intéressé.

Art. 7. — Les dispositions du présent arrêté ne portent pas préjudice à celles de l'arrêté du 31 décembre 1949 et de l'arrêté du 31 mars 1950 ayant accordé un agrément valable jusqu'au 31 décembre 1951 à vingt et une personnes ou organismes.

Art. 8. — Le directeur du travail et le directeur de l'administration générale, départementale et communale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 décembre 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
JACQUES BOURLET.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :
Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1951 :

Page 579, 1re colonne, visas, au lieu de : « Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 », lire : « Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947 » ; article 2, 7e ligne, au lieu de : « N° 116.02 T 1250, type S C S », lire : « N° 116.02 T 1250, type S C S 50 » ; article 4, 5e ligne, au lieu de : « M. Carn, 4, rue de Trézel », lire : « M. Carn, 4, rue Trézel ».

Homologation de scies à ruban et de dispositifs de protection pour scies à ruban.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1951 : page 579, 2e colonne, visas, au lieu de : « Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant en application de l'article 66 *a* du livre II du code du travail », lire : « Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail ».

Homologation de dégauchisseuses et de dispositifs de dégauchisseuses à porte-outils rotatifs pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1951 :

Page 580, 2e colonne, article 2, 4e et 5e ligne, au lieu de : « Les Etablissements Muller et Pesant réunis », lire : « La Société des établissements Muller et Pesant réunis ».

Page 581, 1re colonne, article 3, 3e et 5e ligne, au lieu de : « M. A. Allheilig, à Pierre-Benite (Rhône) », lire : « M. A. Allheilig, 2, rue Neuve, à Pierre-Bénite (Rhône) » ; article 3, 16e ligne, au lieu de : « Les numéros d'homologation accordés », lire : « Le numéro d'homologation accordé » ; article 4, 5e, 6e et 9e ligne, au lieu de : « Les Etablissements Muller et Pesant », lire : « La Société des établissements Muller et Pesant réunis » ; article 6, 8e ligne, au lieu de : « Il ne pourra mettre en exposition », lire : « Ils ne pourront mettre en exposition ».

Homologation de toupies à arbres verticaux et de dispositifs de protection pour toupies à arbres verticaux pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 janvier 1951 : page 582, 1re colonne, article 3, 10e ligne, au lieu de : « qui a fait l'objet d'une homologation de principe », lire : « qui fait l'objet d'une homologation de principe ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

2. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle. (Nos 5171-11631. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi étendant aux magistrats de l'ordre judiciaire certaines dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires. (Nos 10867, 11728. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi portant modification de la loi no 46-994 du 11 mai 1946. (Nos 10257, 11505, 11528, 11695, 11835, 11979. — M. Desson, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi portant modification de la loi no 46-994 du 11 mai 1946. (Nos 10257, 11505, 11528, 11695, 11835, 11979. — M. Desson, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme) (Dispositions concernant le budget de la marine marchande). (Nos 11951-annexes 1 et 2-11752-11752-11833-11859-11956-11957. — M. Coutant, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques) (Dispositions concernant le budget annexe des monnaies et médailles.) (Nos 11938-annexe 8-11839. — M. Paumier, rapporteur.)

Commission des affaires étrangères.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Barroux (Jacques), Paul Bastid, Bétolaud, Bidault (Georges), Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cayeux (Jean), Chambrun (de), Chastellain, Chevigné (de), Dhers, Gaborit, Jouve (Géraud), Kuehn (René), Marie (André), Mayer (Daniel) (Seine), Moustier (de), Pourtalet, Rivet, Scherer (Marc), Teitgen (Henri) (Gironde), Vendroux.

Suppléants. — MM. Penoy (de M. Augarde), Delahoutre (de M. Alfred Coste-Floret), Monjarret (de M. Fonlupt-Esperaber), Vuillaume (de M. Gay), Duquesne (de M. Maurice Schumann), Joubert (de M. Auneran), Le Coutaller (de M. Godin), Segelle (de M. Gorse), Cartier (de M. Le Bail), Mudry (de M. Cachin), Michel (de M. Billoux), Renard (de M. Boutet), Madiocheau (de M. Fajon), Grenier (de M. Rosenblatt), Aliot (de M. Giovoni), Mme Darras (de Mme Vaillant-Couturier).

La commission des affaires étrangères a nommé:

Président. — M. Edouard Bonnefous.

Vice-présidents. — MM. Barroux (Jacques), Scherer (Marc).

Secrétaires. — MM. de Moustier, Gorse.

Commission de l'intérieur.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cri-Lalol, Delbos (Yvon), Fagon (Yves), Fievez, Ginestel, Lepervanche (de), Quilici, Rigal (Eugène) (Seine).

Excusé. — M. Pierre-Grouès.

Suppléants. — MM. Arthaud (de M. Djemad), Noël (de M. Albert Petit), Jean Duclos (de M. Dreyfus-Schmidt), Blanchet (de M. Marty), Touchard (de M. L'Huillier), Jeanmot (de M. Crouzier), Mmes Darras (de M. Mazernat), Lucie Guérin (de Mme Sportisse).

Commission de la justice et de législation.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Bourbon, Chautard, Citerné, Dominjon, Grimaud, Minjoz, Montillot, Noguères, Poumadère, Roques.

Suppléants. — MM. Hamon (de Mlle Archimède), Maillocheau (de M. Berger), Mora (de Mme Ginollin), Thuillier (de M. Kriegel-Valrimont), Aliot (de M. Marty), Pirot (de M. Péron), Rosenblatt (de Mme Scheil), Dumet (de M. Toujas).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Blanchini, Cance, Capdeville, Félix, Gavini, Gouge, Guiguen, Guilbert, Hamon (Marcel), Lepervanche (de), Liquard, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Orvoen, Reeb, Sigtior, Yvon.

Excusés. — MM. Gaborit, Ramarony, Rousseau.

Suppléants. — M. Lenormand (de M. Germolacce), M. Duclos (de M. Bissol), M. Touchard (de M. Dassonville), M. Aliot (de M. Gros), M. Renard (de M. Favet), M. Julian (de M. Gosnat), M. Poireau (de M. Henneguelle), M. Sissoko (de M. Guillon).

Commission des pensions.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Asseray, Bégouin, Daron, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Forcinal, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Maillocheau, Moynet, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblatt, Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Badie, Barrachin, Durroux, Emile-Louis Lambert, Villard.

Suppléants. — Mme Duvernois (de M. Casanova), M. Albert Masson (de M. Cherrier), M. Julian (de Mme Chevrin), Mme Germaine François (de M. Djemad), M. Genest (de M. Moulon), Mme Darras (de M. Roger Roucaute).

Commission de la presse.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Barel, Barrot, Baylet, Bichet, Biscarlet, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Mme Degrond, MM. Desson, Dreyfus-Schmidt, Félix, Gaty-Gasparrou, Godin, Gosset, Grenier (Fernand), Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Hugonnier, Jouve (Géraud), Mlle Lamblin, MM. Lefèvre-Pontalis, Mallez, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Noël (André) (Puy-de-Dôme), Noguères, Pierrard, Poimbœuf, Terpend, Terrenoire, Thuillier, Verneyras, Wagner.

Excusé. — M. Schauffler.

Suppléants. — M. Fiévez (de M. d'Astier de La Vigerie), M. Charpentier (de M. Hutin-Desgrées), M. Garavel (de M. Chaban-Delmas), M. Hamon (de Mme Galicier), M. Barthélémy (de M. Kriegel-Valrimont), M. Mazier (de M. Jean Meunier), M. Chassaing (de M. Ramonet).

La commission de la presse a nommé:

Président: M. Gosset.

Vice-présidents: MM. Desson, Lefèvre-Pontalis.

Secrétaires: MM. Mont, Brusset (Max).

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Barrachin, Paul Bastid, Bétolaud, Bichet, Blanchet, Bour, Brusset (Max), Castellani, Chambrun (de), Cristofol, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Duveau, Ginestet, Girard, Guille, Hugonnier, Jeanmot, Joubert, Legendre, Mazuez (Pierre-Fernand), Minjoz, Monjaret, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Rigal (Eugène) (Seine), Senghor, Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Weill-Raynal.

Suppléants. — M. Alliot (de M. Villon), Mme Boutard (de M. Jacques Duclos), M. Chautard (de M. Roques), Mme Darras (de M. André Marcier), M. Finet (de M. Joannès Dupraz), M. Gervolino (de M. Edouard Bonnefous), M. Guilbert (de M. Defos du Rau), M. Albert Masson (de Mme Spertisse), M. Penoy (de M. Beauquier), M. Peyrat (de M. Maton), M. Silvandre (de M. Hussel).

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions a nommé:

Président: M. Barrachin.

Vice-présidents: MM. Defos du Rau, Cristofol.

Secrétaires: MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Castellani.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 30 janvier 1951, à dix-sept heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 8815) portant aménagements fiscaux dans les départements d'outre-mer. — M. le rapporteur général.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 30 janvier 1951, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Héline demande à M. le ministre de la défense nationale si les dispositions de la loi du 5 avril 1946 sur le dégagement des cadres des militaires de carrière ont bien été observées; expose que l'article 3 de cette loi indique que celle-ci ne comporte aucun caractère disciplinaire à l'égard de ceux auxquels elle s'est appliquée, mais qu'en fait, il semble qu'il y ait eu remplacement plutôt que dégagement; et demande: 1° quelles furent, dans ces conditions, les économies invoquées et recherchées comme but final de l'opération et quel fut celui-ci; 2° quelles sont les intentions du ministre de la défense nationale pour le rappel à l'activité des officiers dégagés des cadres et n'ayant pas atteint la limite d'âge de leur grade; 3° quelles sont les dispositions prises pour le calcul de la retraite des officiers dégagés des cadres et qui ne peuvent faire l'objet d'un rappel à l'activité; 4° s'il a été envisagé que ces officiers pourraient effectuer des versements leur permettant d'atteindre le maximum d'annuités liquidables pour la retraite d'ancienneté; 5° quelles sont les dispositions prises pour l'application des articles 27 et 16 de la loi du 5 avril 1946 concernant l'avancement dans les réserves des officiers dégagés des cadres; 6° quelle est la suite donnée à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale le 9 mai 1950 de voir réaliser la revalorisation des soldes de dégagement; 7° ce qui sera fait, en particulier, en faveur des aviateurs placés en congé de personnel navigant (N° 176.)

II. — Mme Devaud demande à M. le ministre de la défense nationale de vouloir bien préciser quelle interprétation il faut donner à l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950, la position prise par le Gouvernement à l'Assemblée nationale paraissant en contradiction avec les déclarations faites devant le Conseil de la République. (N° 179.)

III. — M. Coupigny signale à M. le ministre de la défense nationale que le service de santé des troupes coloniales n'a plus de directeur depuis le 24 octobre 1950, date du décret appelant le médecin général inspecteur, directeur de ce service, à d'autres fonctions; que le service de santé des troupes coloniales étant ainsi décapité, cette situation est éminemment préjudiciable au service dans tous les domaines, tant à la direction au ministère de la France d'outre-mer que dans les directions de la santé publique dans les territoires d'outre-mer; et demande dans quel délai une nomination doit intervenir en application des décrets du 4 novembre 1944 et du 25 janvier 1944. (N° 185.)

IV. — M. Henri Maupoil expose à M. le ministre de l'agriculture que, par un arrêté du 5 décembre, le blocage de la plus grande partie de la récolte des vins de 1950 vient d'être ordonné; qu'il a d'abord supposé que cette mesure d'échelonnement était destinée à maintenir à un certain niveau le cours des vins de consommation courante; demande pourquoi les vins à appellation contrôlée, dont le prix de vente n'a aucune base commune avec celui des vins courants, sont compris dans la mesure édictée, ce qui est un non-sens inadmissible contre lequel il proteste énergiquement, et cela, d'accord avec propriété et commerce de sa région qui s'insurgent, à juste raison, contre cette décision. (N° 183.)

V. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques les dispositions qu'il compte prendre pour faire assurer rapidement la dévolution des biens du comité central des groupements professionnels coloniaux, dissous par ordonnance du 6 novembre 1944, au profit des syndicats professionnels qui lui ont en fait succédé, selon la promesse faite à cet égard par M. le ministre de la France d'outre-mer dans une lettre n° 1037 CCNT/C du 2 juillet 1948, adressée à l'union intersyndicale de l'industrie coloniale et, conformément aux principes posés, en ce qui concerne les comités d'organisation métropolitains par la loi du 26 avril 1946 qui a prévu que certains éléments d'actif de ces comités pourraient être transférés aux syndicats ayant hérité de leurs attributions. (N° 184.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — I. — Service des affaires étrangères). (N°s 842, 907, année 1950 et 37, année 1951. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre. (N°s 102, 607, année 1950 et 17, année 1951. — M. Robert Le Guyon, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 30 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires. (N°s 825, année 1950 et 35, année 1951. — M. Chochoy, rapporteur; et n° 41, année 1951. Avis de la commission des finances. — M. Jean-Marie Grenier, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Robert Aubé, Durand-Réville et Coupigny, tendant à inviter le Gouvernement à instaurer d'urgence un régime de soutien en faveur de la production aurifère des territoires de l'Union française, par la création d'un fonds de soutien de l'or destiné à intensifier la prospection, à moderniser l'équipement d'extraction, à réduire les prix de revient et d'une manière générale à assurer la rentabilité des exploitations. (N°s 778 et 899, année 1950. — M. Robert Aubé, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. de La Gontrie et François Dumas tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour venir en aide à la commune de Villard-sur-Doron et aux victimes de l'éboulement du 17 novembre 1950. (N°s 808, année 1950 et 19, année 1951. — M. François Dumas, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Henri Maupoil, Joseph Renaud et Varlot tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour accorder dans le département de Saône-et-Loire des secours d'urgence aux victimes des pluies torrentielles dans le vignoble en août 1950, ainsi qu'aux victimes des inondations qui, du 11 novembre au début de décembre 1950, ont recouvert dans la vallée de la Saône et de ses affluents, les territoires de nombreuses communes. (N°s 817, année 1950 et 18, année 1951. — M. François Dumas, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. de Lachomette, jusques et y compris M. Le Leannec.

Tribunes. — Depuis M. Marcel Lemaire, jusques et y compris M. Naveau.

Commission des finances.

1re séance du vendredi 26 janvier 1951

Présents. — MM. Alric, Berthoin (Jean), Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Duchet (Roger), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Marrane, Jacques Masteau, Montalembert (de), Pauly, Roubert (Alex), Sclafer.

Excusé. — M. Diethelm.

Suppléant. — M. Molle (de M. Peschaud).

2e séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Alric, Berthoin (Jean), Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Duchet (Roger), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Marrane, Jacques Masteau, Minvielle, Pellenc, Roubert (Alex), Schafer, Walker (Maurice).

Suppléant. — M. Franceschi (de M. Demusois).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Bousch, de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Bonnefous (Raymond), Champeix, Cornu, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Hamon (Léo), Lachomette (de), La Gontrie (de), Le Basser, Lodéon, Marrane, Rupied, Sarrien, Schwartz, Symphor, Verdeille, Zussy.

Suppléants. — MM. Abel-Durand (de M. Rogier), Bertaud (de M. Lionel-Péretti), Le Guyon (de M. Sisbane Chérif), Pic (de M. Bozzi), Raboin (de M. Muscatelli), Restat (de M. Borgeaud), Reynouard (de M. Franck-Chanle).

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Brizard, Corniglion-Molinier (général), Gouyon (Jean de), Lasalarié, Marcilhacy, Maupéou (de), Maurice (Georges), Ernest Pezet, Ruin (François).

Excusés. — MM. Chazette, Chalamon, Cornu, Gaspard, Jacques-Destrée, Lamousse, Emilien Lieutaud, Mme Roche (Marie).

Suppléant. — M. Vourc'h (de M. Madelin).

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du vendredi 26 janvier 1951.

Présents. — MM. Avinin, Colonna, Coty (René), Michel Debré, Dronne, Gaining, Hauriou, Le Guyon (Robert), Montalembert (de), Schwartz.

Excusé. — M. Bozzi.

Suppléants. — MM. Barret (de M. Maire), Berthoin (de Mme Crémieux), Boivin-Champeaux (de M. Monichon), Chaintron (de M. Demusois), Courrière (de M. Assailit), Dulin (de M. Lafforgue), Gilbert Jules (de M. Landry), Lodéon (de M. Franck-Chanle), Loison (de M. Raboin), Marcilhacy (de M. Maroger), Pascaud (de M. Baratgin), Walker (de M. de Menditte).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à dix heures trente (local n° 202):

Audition de M. Closon, directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques sur le projet de loi (n° 793, année 1950), sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

(Réunion commune avec la commission de la justice.)

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à seize heures (local n° 217):

I. — Projets de rapports de M. Barré sur:

1° Le projet de loi (n° 814, année 1950) relatif aux conventions de Genève du 12 août 1949;

2° La proposition de loi (n° 819, année 1950) relative aux forces supplétives d'Afrique du Nord et aux troupes du Levant;

3° Le projet de loi (n° 820, année 1950) relatif au recrutement des officiers de justice militaire.

II. — Désignation de rapporteurs pour les projets de loi relatifs au déclassement des fortifications à Dra-el-Mizan (n° 4, année 1951) à Bône (n° 5, année 1951), à Mascara (n° 6, année 1951), à Arzew (n° 7, année 1951), à Aumale (n° 8, année 1951), à Bou-Saada (n° 9, année 1951), à Djelfa (n° 10, année 1951).

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à dix heures trente (local n° 202):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 903, année 1950) tendant à modifier l'article 8 de la loi du 14 août 1885 sur les moyens de prévenir la récidive (libération conditionnelle, patronage, réhabilitation);

Le projet de loi (n° 23, année 1951) relatif aux droits de plaidoirie des avocats dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

II. — Désignation d'un membre de la commission à l'effet de participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission des finances (art. 26 du règlement).

III. — Audition, en commun avec la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, de M. le directeur général de la statistique et des études économiques sur les dispositions du projet de loi (n° 793, année 1950) sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

La commission de la marine et des pêches se réunira (local n° 215):

1° Le mercredi 31 janvier 1951, à neuf heures trente.

I. — Audition des représentants des compagnies maritimes sur le projet de loi (n° 889, année 1950) concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général.

II. — Questions diverses.

2° Le jeudi 1er février 1951, à dix heures.

Audition du ministre de la marine marchande sur le projet de loi (n° 889, année 1950) concernant l'exploitation des services maritimes d'intérêt général.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira (local n° 202):

1° Le mercredi 31 janvier 1951, à dix-sept heures.

Audition de M. Litalien, président de la Fédération nationale des transports routiers sur le projet de loi tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

2° Le jeudi 1er février 1951, à dix heures.

Audition de M. Pierre Tissier, président du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français sur le même projet de loi.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 1er février 1951, à dix heures (local n° 274):

I. — Suite de l'examen de la proposition de loi (n° 822, année 1950) tendant à accorder aux ouvriers mineurs le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe. — M. de Villoutreys, rapporteur.

II. — Dernier examen du projet de loi (n° 818, année 1950) relatif au budget du ministère de l'industrie et du commerce. — M. Bousch, rapporteur pour avis.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Perier et Momo Touré, tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres surbains de la Guyane. (Nos 144 et 318, année 1950. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de Mme Caffot et M. Estèbe, tendant à inviter le Gouvernement à se préoccuper du sort des journalistes français qui ont exercé ou exercent leur profession dans la presse française ayant son siège outre-mer, de façon à étendre à ces derniers, dans l'esprit de l'ordonnance du 18 octobre 1945, le régime de retraite des journalistes de la France métropolitaine. (Nos 276 et 321, année 1950. — Mme Caffot, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Zinsou, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, président de la commission du règlement, au nom de la commission, tendant à modifier les articles 13 et 102 du règlement de l'Assemblée de l'Union française. (Nos 15 et 18, année 1951. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du colon. (Nos 266 et 323, année 1950. — M. Aubert, rapporteur, et no 13, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, MM. Catrice, Jousselin, Scelles et des membres du groupe M. R. P., tendant à demander au Gouvernement de créer dans chaque territoire d'outre-mer un conseil consultatif de l'éducation. (Nos 113 et 265, année 1950. — M. Jousselin, rapporteur.)

Commission des affaires sociales.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Bidet, Catrice (Paul), Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Pialoux, Scelles, Mme Verger (Marianne), M. Zinsou.

Excusés. — M. Alard, Mme Bertrand, M. Boiteau, Mme Caffot, MM. Chekkal Daho, Coulibaly Mamadou, Daber, Diarra Tiemoko, Donnai, Foccart, Gervais, Lapart, Michaïet, Soppo Priso, Touré, Vanier, Voca.

Suppléants. — M. Bidet (de M. Begarra), Mlle Le Ber (de M. Le Guénédall), Mme Malroux (de M. Thomas), Mme Verger (Marianne) (de M. Périer), M. Zinsou (de M. Borrey), M. Pialoux (de M. Daber).

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 30 janvier 1951, à quatorze heures trente (local no 217):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition tendant à demander d'urgence à l'Assemblée nationale le vote d'une loi ayant pour unique objet de relever le plafond des achats sur factures et marchés de gré à gré effectués et passés par les municipalités de plein exercice du Sénégal.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis:

Pour la demande d'avis sur:

1° La proposition de loi (A. N., 1re législature, no 10490) tendant à organiser une exposition de l'Union française à Marseille en 1952;

2° La proposition de loi (A. N., 1re législature, no 10618; C. R. no 501, année 1950) tendant à organiser une exposition de l'Union française à Marseille en 1952;

Pour la proposition (no 172, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser le bilan économique de chacun des pays d'outre-mer de l'Union française.

III. — Examen du projet de rapport de M. de Peretti sur la proposition (no 232, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à prendre à sa charge la différence entre le prix du riz importé dans les Etablissements de l'Inde et le prix auquel il est revendu à la population, compte tenu des besoins annuels de la population.

IV. — Examen du projet de rapport M. Thémia sur la proposition (no 264, année 1949) tendant à la création du budget de l'Union française.

La commission des affaires sociales se réunira le mardi 30 janvier 1951, à quatorze heures (local no 219):

Examen de la proposition (no 276, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à se préoccuper du sort des journalistes français qui ont exercé ou exercent leur profession dans la presse française ayant son siège outre-mer, de façon à étendre à ces derniers, dans l'esprit de l'ordonnance du 18 octobre 1945, le régime de retraite des journalistes de la France métropolitaine, proposition dont la commission est saisie pour avis.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à dix heures (local no 219):

I. — Examen du projet de rapport de M. Paul Catrice sur la proposition (no 222, année 1950) tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 30 janvier 1951, à quatorze heures trente (local no 120):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition (no 222, année 1950) déposée par M. Catrice et tendant à demander au Gouvernement de valider comme services militaires les services accomplis par les travailleurs indochinois en France.

II. — Affaires diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à seize heures (local no 116):

Examen du rapport d'information, fait par M. Roulleaux-Dugage, conformément à l'article 7 de l'arrêté de bureau no 59, sur la situation à la Martinique.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 30 janvier 1951.

Dix heures.

COMMISSION DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Ordre du jour.

Election du nouveau bureau de la commission.

Suite de l'étude entreprise sur les possibilités d'amélioration et d'aménagement des différents régimes de prestations familiales.

Etude d'un projet de loi sur le même sujet.

Mercredi 31 janvier 1951.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Suite de l'étude sur les productions agricoles dans les territoires d'outre-mer.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achats de produits équatoriens de l'exercice 1951, de crédits destinés au financement des importations de certains produits originaires et en provenance de l'Equateur et utilisables dans le cadre de l'accord de payement franco-équatorien du 25 octobre 1949.

Les conditions dans lesquelles pourront être effectuées ces importations sont fixées ainsi qu'il suit:

TITRE Ier. — *Produits importés exclusivement par groupements ou organismes assimilés.*

Poste no 2. — Cacao en fèves. — Société d'achat en commun des chocolatiers et confiseurs.

TITRE II. — *Produits importés sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur dépôt.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret no 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation des produits énumérés ci-dessous seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la parution du présent avis au *Journal officiel* et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt:

Numéro du poste	
3	Ecorces de quinquina.
4	Graines de rocou.
5	Noix de corozo. — Les licences ne seront délivrées qu'aux fabricants de boutons de corozo.
6	Bois de Balsa.
7	Peaux d'animaux sauvages. — Les licences ne seront délivrées qu'aux importateurs recensés par la fédération de la fourrure, 36, avenue de l'Opéra, Paris.
8	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance de l'Equateur et non repris nommément au présent avis ou aux avis qui pourraient être publiés ultérieurement dans le même objet. Les demandes d'autorisation d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition de faire l'objet d'un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (direction des relations économiques extérieures).

TITRE III. — *Importations sur avis ultérieur.*

Un avis ultérieur fixera les conditions dans lesquelles pourront être importés les produits suivants:

Poste no 1. — Café vert.

Avis aux exportateurs de soies grèges japonaises en l'état.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 1er avril 1950:

Le texte du premier paragraphe de l'avis aux exportateurs de soies grèges japonaises en l'état, publié au *Journal officiel* du 1er avril 1950 (p. 3508), est modifié ainsi qu'il suit.

« La réexportation vers l'étranger de soies grèges japonaises importées en France, ainsi que les opérations de courtage international sur ce produit, sont autorisées à destination des pays suivants:

Etats-Unis, Canada, ensemble des pays de la zone sterling, autres pays membres de l'Union européenne des payements, Egypte et pays de l'Amérique latine avec lesquels la France a conclu un accord de payement.

« Ces opérations pourront, en outre, être admises à destination d'autres pays, sous réserve d'un règlement en dollars U.S.A., en dollars du Canada, en francs suisses libres ou en livres sterling ».

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suisse.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition, à dater du 1er février 1951, de la seconde tranche semestrielle des contingents d'importation des produits suisses repris à la liste BI de l'accord commercial franco-suisse du 20 juillet 1950.

Cette seconde tranche comportera les reliquats de la première tranche, s'il en existe.

Les modalités d'importation sont fixées comme suit:

TITRE Ier

PRODUITS IMPORTÉS SOUS LICENCES INDIVIDUELLES EXAMINÉES AU FUR ET A MESURE DE LEUR PRÉSENTATION

Des licences individuelles d'importation seront délivrées pour les produits indiqués ci-après.

Les demandes d'autorisation d'importation concernant ces produits, établies sur formules réglementaires modèle AC et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour qui suivra celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, et conformément aux dispositions de l'article 4 du même texte, elles seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Numéro de poste.

a) *Agriculture et alimentation.*

1 Poulains deux ans et demi et chevaux de trait. — Importation réservée à l'Union française des importateurs et exportateurs de chevaux et à l'union centrale des coopératives agricoles.

3 Laits médicaux en poudre. — Les demandes d'autorisation d'importation devront être accompagnées, sous peine de rejet: *a*) d'un certificat délivré par le vendeur suisse, donnant les caractéristiques du produit et précisant les dates d'échelonnement des livraisons correspondant aux quantités offertes. Il est précisé que les laits médicaux en poudre doivent être conditionnés sous vide au gaz inerte en boîtes métalliques de 0,500 kg et que ces boîtes doivent être revêtues d'une étiquette (rédigée en français) donnant le mode d'emploi; *b*) d'une facture *pro forma* en triple exemplaire, établie par le vendeur suisse, indiquant le prix franco frontière française au kilogramme de produit offert.

5 Fromage vert de glaris.

12 Pectine séchée.

14 Concentré de pommes, de poires, marc de pommes séché, jus de fruits, cidre doux, cidre fermenté, poudre de pommes, purée de pommes, conserves et confitures de fruits.

15 Bière. — Les demandes d'autorisation d'importation, distinctes pour chaque nature de marchandises, pourront porter sur des bières en fûts ou des bières en bouteilles.

16 Vins blancs.

17 Eaux-de-vie de cerise, de marc ou de prune.

19 Divers, dont notamment lactose, moutarde, plants de fleurs, jeunes arbustes fruitiers, poudre de cacao.

Numéro de poste.

b) *Produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc.*

21 Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et du papier.

22 Carbure de calcium.

25 Alcool butylique, alcool isobutylique, dissolvants et plastifiants divers.

26 Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire, y compris spécialités en emballages originaux, sulfamides, hormones, alcaloïdes.

28 Mono et diéthylamines, mono et diméthylamines.

29 Engrais chimiques azotés.

30 Colorants.

31 Produits intermédiaires pour la fabrication des matières colorantes.

32 Laques, vernis, couleurs, peintures, pigments.

33 Encres et couleurs d'imprimerie, encres d'impression sur métaux, vernis spéciaux pour tubes souples.

34 Encres à écrire, à dessiner, à duplicateurs ou à tampons.

35 Huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs, des couleurs d'imprimerie, liants pour fonderie.

37 Gélatine, colles animales, autres en emballages de plus de 1 kg.

38 Pellicules perforées, sensibilisées, non impressionnées pour usages polychromes.

39 Papiers photographiques sensibilisés.

41 Préparations désinfectantes, insecticides, anticryptogamiques et préparations pour l'agriculture.

42 Résines synthétiques, thermo-durcissables (poudres à mouler, phénoplastes, colles et autres liants synthétiques, résine pour vernis).

43 Résines synthétiques, thermoplastes (chlorure de polyvinyle, résines acryliques).

44 Soudures.

45 Divers, dont notamment chlorophyle, produits pour l'industrie du bâtiment, laques et farts de skis, saccharine, articles en corne artificielle, capsules et bagues en cellulose, poix de brasseurs, masse d'épuration de gaz, produits pour laboratoires et recherches scientifiques, acide chromique, caséine.

c) *Cuirs, textiles, chaussures.*

46 Peaux de reptiles tannées et teintes.

47 Bouts durs pour chaussures, matières pour contreforts, semelles en résine synthétique, talons de cuir synthétique, matières pour talons (1).

48 Articles industriels en cuir.

49 Tresses et bandes tressées de 5 cm et plus, laizes et bandes tissées, cloches pour chapeaux obtenues par l'assemblage de bandes tressées, tissées ou autres en laizes de rayonne, crin artificiel, etc. (pour les positions non libérées).

52 Fils de lin simples, retors ou tressés pour l'industrie du cuir et de la chaussure.

54 Tissus de coton mélangés, tissus de soie imprimés, tissus de rayonne, de fibranne ou d'autres fibres artificielles pures ou mélangées, unis, façonnés, écrus, teints ou imprimés, rubans de biais. — Les demandes devront, en outre, être accompagnées d'un échantillon de 15 cm sur 15 cm.

55 Toiles à fromage.

57 Tapis à points noués ou enroulés en jute et fibres assimilés et autres matières textiles.

58 Ouates et articles en ouate.

60 Tissus de coton pur imprimés (tissus fins: organdi, cinrage). — Importation réservée aux commissionnaires importateurs négociants, confectionneurs, à l'exclusion des détaillants, joindre une facture *pro forma* en double exemplaire qui devra être visée par l'un des organismes répartiteurs suisses et un échantillon de 15 cm sur 15 cm. Les commissionnaires importateurs devront indiquer la liste des clients auxquels les marchandises importées par leurs soins sont destinées, en précisant le tonnage et la valeur attribuée à chacun d'eux. Avant de déposer leur demande, les importateurs devront avoir pris contact avec les représentants à Paris ou en province de leurs fournisseurs suisses. C'est, en effet, entre les représentants des fabriques suisses que sera réparti le contingent prévu à l'accord. Un *quota* est attribué à chaque fabricant en fonction de la nature des articles soumis, de leur prix, de l'importance de la maison et de la place qu'elle occupe sur le marché français. La liste de ces représentants sera communiquée sur demande aux importateurs par les différentes chambres syndicales intéressées.

61 Tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'apprêts spéciaux de résine synthétique, d'enduits à base d'huile siccative, cuir synthétique.

62 Confections et tricotages confectionnés.

63 Bas de fils synthétiques tricotés en Suisse. — Joindre une attestation du syndicat Suisse d'exportation des industries de l'habillement à Zurich.

64 Chaussures.

65 Ouvrages en tissus ou papiers micacés, autres ouvrages en mica.

66 Divers, dont notamment kapock cardé, nattes d'isolation, sacs à main en raphia ou en paille, cuir vachette pour auto, mètres de tailleurs, cloches en feutre de chapellerie, tissus feutrés pour papeterie.

Numéro de poste.

d) *Bois et ouvrages en bois, papiers, cartons divers.*

70 Panneaux, planches, plaques et similaires en bois ou végétaux divers défibrés agglomérés.
72 Parquets en liège. — L'importation sera réservée aux professionnels du commerce et de l'industrie du liège habilités à bénéficier des sous-répartitions prévues par l'arrêté interministériel du 23 décembre 1947, publié au *Journal officiel* du 5 janvier 1948.
73 Carton isolant, transformerboard et similaires.
74 Verrerie.
76 Pierres industrielles pour la construction d'appareils électriques (1).
82 Porte-plume, stylographes, porte mines.
83 Peignes.
84 Divers, dont notamment cartes à jouer, emballages en cellulose pressés, parquets, sacs en papier, cadres et listes pour cadres, papiers peints.
85 Divers, dont notamment porcelaine pour isolateurs, carrelages, craie à marquer, lampes électriques de petite dimension, articles de sport, extrait de tabac, balais de sorgho, huile pour horlogerie.

e) *Métaux et ouvrages en métaux.*

87 Pièces en fonte brute (1).
88 Alliages alumino-siliceux.
90 Produits mi-ouvrés en cuivre, nickel, laiton et leurs alliages (planches, barres, profilés, tringles, fils, rubans, poudre) (1).
94 Reccords (1).
95 Fûts, touques, tonnelets, bidons et boîtes d'emballage en tôle, étuis rigides filés, boîtes à membrane ou à piston (1).
96 Visserie et articles de décolletage, aiguilles de phonographe (1) (pour les positions non libérées).
97 Articles de limonnerie, de boutonnerie, de visserie (1).
98 Outils agricoles, forticoles, de métiers et domestiques (1).
99 Outillages mécaniques à main, de métiers ou domestiques (1).
100 Couteaux de cuisine et de professionnels, fusils de table, couteaux fermants (1).
101 Eviers en acier inoxydable (1).
103 Mécanismes pour reliures à feuillets mobiles (1).
108 Divers dont, notamment, tuyaux, emballages métalliques, ébauches brutes de fraises en acier moulé, grenailles d'acier, ressorts industriels, lames de rasoirs, clouterie de tout genre, lampes à gaz de pétrole, pièces en métal pour mobilier, armatures d'éclairage, projecteurs et leurs optiques, accessoires de fermeture pour surbouchage et plombage (1).

f) *Machines, appareils, instruments, véhicules.*

111 Machines et appareils, matériel mécanique et thermique pour l'équipement de centrales hydrauliques et thermiques (turbines à vapeur ou à gaz, transporteurs, plans inclinés, dégrilleurs (1).
115 Segments de piston (1).
116 Matériel d'injection pour automobiles et autorails (1).
123 Motoculteurs (1).
124 Charrues et cultivateurs, faucheuses, javeleuses, appareils de fenaison, appareils à andains, appareils auxiliaires à moissonner, vire-andains, avant-trains, porte-gerbes et pièces détachées et autres appareils et machines pour l'agriculture et la viticulture (1). — Seules seront retenues les demandes ayant reçu un accord de principe du comité directeur du machinisme agricole.
125 Machines et appareils pour les industries alimentaires (1).
128 Machines et appareils pour la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication de produits pharmaceutiques (1).
129 Machines imprimeuses pour boîtes, cartons, découpeuses-imprimeuses pour cartonnages (1).
132 Parties et accessoires de métiers à filer (filières, broches, ailettes, anneaux, curseurs, etc. (1).
133 Métiers à lisser automatiques (1).
134 Métiers à bonneterie et machines à tricoter rectilignes du type « Cotton », fonctionnant avec des aiguilles à bec (1).
135 Appareils et machines, accessoires de métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelles, etc. (1).
137 Machines et appareils pour le finissage et l'apprêt, le blanchissage, la teinturerie, le dégraissage et le nettoyage à sec de matières textiles (1).
141 Machines à tailler les engrenages (1).
142 Machines-outils électriques portatives (1).
143 Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives (1).
145 Pièces détachées pour machines à écrire (1).
147 Autres machines et appareils de bureau (1).
149 Organes de transmission dont, notamment, réducteurs et multiplicateurs de vitesse, variateurs et boîtes de vitesse pour machines (1).
152 Transformateurs, disjoncteurs, électrolyseurs, mulateurs, cyclotrons.
153 Appareillages électriques, appareils de régulation et de coupure de courant, interrupteurs, résistances, appareils de branchement et de connexion, thermostats, fusibles, instruments de mesure électriques, tableaux de commande, lampes à lumière mixte pour relais et pour parafoudre,

Numéro de poste

156 Matériels de téléphonie et de télégraphie (1).
161 Equipement électrique et appareils d'allumage, d'éclairage et de démarrage pour automobiles et autorails.
162 Accessoires et pièces détachées d'automobiles et de motocycles (bougies, pompes de graissage, glaces antigivre, etc.) (1).
163 Eclairages et parties de bicyclettes (1).
164 Appareils électroacoustiques tels que phonographes, microphones, appareils pour fixoliser l'audition, moteurs et pick-up pour phonographes (1).
165 Locomotives.
166 Tracteurs agricoles, matériel de déchargage.
167 Compteurs spéciaux, compteurs de tours.
168 Indicateurs de vitesse, tachymètres.
169 Densimètres, butyromètres, manomètres (pour les positions non libérées) (1).
172 Dispositifs spéciaux pour compteurs électriques, horloges de commande et de contrôle, interrupteurs horaires, constateurs de vols de pigeons et pièces détachées.
175 Instruments et appareils de mesurage et de contrôle pour avions et laboratoires des services techniques de l'aéronautique.
176 Parties et pièces détachées n. d. n. c. a. d'appareils photographiques.
181 *a*) Divers: machines et véhicules dont notamment machines pour la fabrication de briquettes, motocyclettes, moteurs à essence, installations pour le dégraissage des métaux, installations et filtres électriques pour l'épuration des gaz, machines pour l'industrie céramique, installations de séchage à rayons infra-rouges, machines pour la fabrication de boîtes métalliques, machines à fabriquer les ressorts, installations pour usines à ciment.
181 *b*) Instruments et appareils dont notamment brûleurs à mazout et à gaz, machines de comptabilité, machines de ménage, télétaxes, appareillages de protection contre le feu, appareils de graissage, pompes de filatures, fers à repasser.
183 Pièces de rechange autres que celles visées au poste 182 repris ci-après au titre III. — Les demandes devront être accompagnées d'une déclaration de la Société suisse des constructeurs de machines attestant que la marchandise peut être considérée comme pièce de rechange.

g) *Horlogerie.*

184 Boîtes.
185 Fournitures de rhabillage.
186 Ebauches et fournitures de fabrication.

TITRE II

PRODUITS IMPORTÉS SOUS LICENCES INDIVIDUELLES EXAMINÉES SIMULTANÉMENT (APPELS D'OFFRES)

Des licences individuelles d'importation seront délivrées pour les produits indiqués ci-après.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies sur formules réglementaires modèle AC et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire, devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 15 février 1951, à dix-sept heures trente, dernier délai.

A l'expiration du délai ainsi fixé, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents:

Numéro de poste.

a) *Agriculture et alimentation.*

13 Chocolat. — Les demandes devront être accompagnées de deux factures *pro forma* mentionnant le pourcentage et la nature des produits entrant dans la composition de l'article proposé et d'un engagement du fabricant suisse de livrer une marchandise conforme à la composition indiquée et à l'échantillon déposé. Un échantillon représentatif des produits offerts devra être déposé à la direction des industries diverses et des textiles (division des industries alimentaires), 42, rue La Boétie, à Paris.

b) *Produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc.*

27 Acide acétique, ses sels et ses esters.
36 Crayons composés.

c) *Cuirs, textiles, chaussures.*

56 Rubans de fibranne, de rayonne ou d'autres fibres artificielles.
59 Tissus, rubans, passementeries et bonneterie élastiques.

d) *Bois et ouvrages en bois, papiers, carton, divers.*

67 Pellicules transparentes, éponges en viscose.
68 Sciages de résineux.
71 Meubles autres que sièges en bois, non garnis, ni gainés, montés ou non et leurs parties.
75 Articles de dessin: règles, équerres, tés, etc.
77 Brosses et pinceaux.
80 Boutons de vêtements de toutes matières et parties de boutons.
81 Articles de bureau, tels que becs de plumes, rubans de machine à écrire

Numéro de poste	
	e) *Métaux et ouvrages en métaux.*
86	Plaquettes en carbure de tungstène (1).
89	Fers et aciers laminés ou étirés à froid (1).
93	Fils de tungstène (1).
102	Serrures pour valises, sacs et serviettes (1).
104	Ouvrages en aluminium, ustensiles de ménage en aluminium (1).
106	Robinetterie (1).
107	Fermetures à glissières (1).
	f) *Machines, appareils, instruments, véhicules machines et appareils.*
109	Appareils de cuisson et de chauffage à gaz (1).
110	Chaudières et machines à vapeur (1).
112	Moteurs Diesel, moteurs à combustion interne (1).
114	Compresseurs et pompes à vide (1).
117	Installations frigorifiques industrielles (1).
118	Monte-charges, ascenseurs, descendeurs, skips (1).
121	Machines de briqueterie et tuilerie, y compris découpeurs automatiques de briques et tuiles (1).
122	Machines de fonderie, fours électriques (1).
126	Machines et appareils non repris par les libérations de contingents des catégories suivantes (1). Matériel pour la minoterie. Machines pour la fabrication et la mise en œuvre de produits alimentaires. Machines de conditionnement pour l'emballage et l'empaquetage, y compris machines à comprimer les poudres et à pastiller. Matériel pour traitement des vins, matériel de cave.
127	Installations pour industries chimiques (essoreuses, etc.) (1).
130	Autres machines d'imprimerie, d'édition, de cartonnage, de papeterie et de reliure et accessoires, y compris chauffages électriques de machines à composer (1).
131	Machines textiles: métiers à filer, machines et appareils pour opérations complémentaires de filatures et pour préparation de tissage, métiers circulaires de bonneterie (1).
136	Aiguilles pour métiers de bonneterie (1).
138	Machines à coudre à usage domestique (1).
139	Machines et appareils de tannerie et pour l'industrie des cuirs et des peaux (pour les positions non libérées).
140	Machines-outils, dont 10 p. 100 pour machines-outils pour le travail du bois (1).
144	Outils et accessoires de machines-outils (1).
145	Machines à écrire.
146	Machines à additionner et à soustraire, règles à calcul (1) (pour les positions non libérées).
148	Machines et appareils pour bobinages électriques (1).
	Constructions électriques.
154	Condensateurs (1).
155	Fils et câbles isolés, y compris fils émaillés (1).
157	Appareils radioélectriques, émetteurs, récepteurs, amplificateurs, y compris pièces détachées (1).
158	Matériel médico-chirurgical, électrique et radiologique (1).
159	Appareils électriques de cuisson et de chauffage, éléments chauffants (1).
160	Rasoirs électriques (1).
	Instruments et appareils.
170	Baromètres, thermomètres, pyromètres, indicateurs de niveau, hygromètres (1) (pour les positions non libérées).
171	Détendeurs automatiques, détendeurs thermostatiques, thermostats pour le froid (1).
173	Instruments de mesure portatifs à lecture directe (comparateurs, micromètres, pieds à coulisse, palmers, etc. (1).
174	Instruments scientifiques, instruments de mesurage et de calibrage, boussoles, compas, instruments optiques de contrôle des fabrications mécaniques, appareils et instruments pour recherches et analyses physiques et chimiques, instruments de traçage (compas, tire-ligne, etc.), instruments et appareils de démonstration (1).
176	Instruments de géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivellement, appareils de photogrammétrie (1).
177	Appareils photographiques et accessoires (1).
179	Matériel médico-chirurgical autre qu'électrique (1).
180	Prothèses dentaires: dents artificielles et dentiers (1).
	g) *Horlogerie.*
187	Montres et mouvements terminés (1). — Sauf en ce qui concerne les instruments à usages industriels les importations sont réservées aux importateurs inscrits au rôle des patentes comme marchands en gros (tableau A, 1re classe) de pièces d'horlogerie, avant le 31 décembre 1950 et pour des articles livrés directement par des fabricants suisses
188	Grosse horlogerie (1).

NOTA. — Il est précisé que pour les postes:

89 Fer et acier laminé à froid;
140 Machines-outils;
144 Outils et accessoires de machines outils;
174 Instruments scientifiques, etc.,

la répartition (en appels d'offres) s'effectuera sur 85 p. 100 du contingent.

Après la date limite de l'appel d'offres, des demandes d'autorisation d'importation de ces produits portant sur des besoins imprévus et essentiels pourront être déposées, accompagnées de toutes pièces justificatives précisant les motifs du dépôt après la date limite fixée par le présent avis. Ces demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation dans la limite des 15 p. 100 du contingent.

TITRE III

PRODUITS IMPORTÉS SOUS LE COUVERT DE CERTIFICATS D'IMPORTATION

Les dispositions de l'avis aux importateurs de produits suisses publiés au *Journal officiel* du 22 août 1950 (titre IV) qui autorisent l'importation des produits suivants sous le couvert des certificats d'importation restent en vigueur:

Numéro de poste	
2	Poissons d'eau douce. — Le contingent d'importation est porté de 150.000 F suisses à 300.000 F suisses.
182	Pièces de rechange pour machines, appareils, instruments et véhicules des positions tarifaires suivantes: Ex. 1188 G, 1475, 1539, 1555 D, 1556 D, ex. 1588 C, ex. 1596 B, ex. 1596 C, 1615 D, 1619 D, ex. 1620 D, 1621 C, 1626 A, B, D, E, ex. 1628 A, 1631 D, ex. 1633 A, 1638 C, 1646 A à C, 1647 C, 1648 C, 1661, 1670 A à I, 1693, 1698, 1720 A à D, 1735, 1741, 1753, 1756, 1757 E, 1762, ex. 1763 B, 1765, 1766 A et B, 1767 A à C, 1768, 1802 B et C, ex. 1804 C, 1804 D à I, 1808, 1846 B, ex. 1847, 1857 C, ex. 1804 A, ex. 1865 B, 1887 F. — Les certificats d'importation devront être visés préalablement par la direction des industries mécaniques et électriques (ministère de l'industrie et du commerce), 23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris, à laquelle seront remises les attestations correspondantes délivrées par la société suisse des Constructeurs de machines. Ce visa sera automatiquement accordé aux demandes portant sur des parties ou pièces nécessaires à l'entretien ou à la réparation des matériels de fabrication suisse existant en France.

TITRE IV

PRODUITS DONT LES MODALITÉS D'IMPORTATION SERONT FIXÉES ULTÉRIEUREMENT

Des avis ultérieurs fixeront les modalités d'importation des produits suivants:

Numéro de poste	
4	Fromages à pâte dure y compris crème de gruyère en boîtes et fromages de Sbrinz.

Il est précisé que restent en vigueur, jusqu'à nouvel avis, les dispositions de l'avis aux importateurs du 22 août 1950 (titre IV) qui autorisent l'importation de ces fromages en provenance de Suisse (1re tranche semestrielle) sous le couvert de certificats d'importation.

L'attention des importateurs est appelée sur les dispositions suivantes.

L'office des changes délivrera, pour tous les produits relevant de la compétence de la direction des industries mécaniques et électriques du ministère de l'industrie et du commerce, une attestation de délivrance de licence d'importation destinée à être remise à l'importateur suisse, qui pourra la joindre à sa demande de permis d'exportation comme preuve d'une licence d'importation française correspondante.

En conséquence, les importateurs de matériel mécanique et électrique devront joindre obligatoirement à leur dossier l'attestation prévue ci-dessus, qu'ils trouveront auprès des maisons spécialisées dans la vente des formules de licence.

Renvois.

(1) La facture *pro forma* devra préciser, notamment, les délais de livraison.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'oignons à repiquer originaires et en provenance de Grèce.

(Poste 7 de l'accord commercial franco-hellénique du 29 août 1950.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits en provenance de Grèce, publié au *Journal officiel* du 10 septembre 1950, les importateurs sont informés de la mise en répartition du contingent ouvert par l'accord commercial du 29 août 1950 pour l'importation d'oignons à repiquer.

L'importation sera réalisée sous le couvert de licences individuelles.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies en six exemplaires sur formules réglementaires du modèle A. C., et accompagnées de deux factures *pro forma*, ne seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), que jusqu'au 19 février 1951 inclus, à dix-sept heures trente dernier délai.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de postes de conservateur dans des musées contrôlés.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, les postes de conservateur des musées contrôlés ci-après désignés sont déclarés vacants:

Alençon. — Musées municipaux.

Epernay. — Musée préhistorique et gallo-romain.

Les candidats à ces emplois qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé, publiées au *Journal officiel* du 16 septembre 1950, devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certicat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision F. 162 du 15 janvier 1951, du directeur des industries chimiques, relative au fonctionnement de la caisse de péréquation du prix du soufre.

Le directeur des industries chimiques,

Vu la loi validée du 19 janvier 1943 portant réorganisation de la répartition des produits industriels;

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels;

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu l'arrêté du 10 janvier 1951 portant délégation de pouvoirs au directeur des industries chimiques;

Vu la décision F. 119 du 31 août 1948 relative à la création d'une caisse de péréquation du prix du soufre,

Décide:

Art. 1er. — Les dispositions de la décision F. 119 susvisée sont modifiées et remplacées par les dispositions suivantes.

Art. 2. — Le compte spécial créé par la décision F. 119 du 31 août 1948 a pour objet d'assurer la péréquation des prix entre les soufres importés de différentes provenances et de permettre toute compensation de prix des soufres justifiée par les circonstances économiques.

Art. 3. — La gestion de ce compte spécial est confiée, à compter du 1er janvier 1951, au syndicat de la raffinerie de soufre française, sous l'autorité du directeur des industries chimiques. Elle est soumise au contrôle économique et financier de l'Etat tel qu'il résulte notamment de l'ordonnance du 23 novembre 1944.

Le syndicat de la raffinerie de soufre française soumettra à l'approbation du directeur des industries chimiques et du contrôleur d'Etat, le budget des frais de gestion de la caisse de péréquation du prix du soufre. Il leur fournira chaque trimestre une situation financière faisant ressortir les recettes et les dépenses effectives, l'encaisse, ainsi qu'une évaluation des sommes restant à recouvrer.

Le contrôleur d'Etat devra obligatoirement être consulté sur le placement éventuel des fonds dont dispose la caisse.

Art. 4. — Les ressources de cette caisse sont constituées d'une façon générale par toutes ressources qui lui sont régulièrement affectées par les services publics, notamment par:

a) La différence entre le prix de péréquation fixé par arrêté des ministres des finances et des affaires économiques et de l'industrie et du commerce pour la facturation du soufre brut et le prix de revient réel lorsque le prix de péréquation sera supérieur au prix de revient réel;

b) Les versements prévus dans les arrêtés de fixation de prix et par la réglementation des prix en vigueur;

c) Les intérêts des fonds disponibles.

Art. 5. — Les dépenses de la caisse sont, d'une façon générale, constituées par toutes dépenses mises régulièrement à sa charge par les pouvoirs publics, notamment par:

a) La différence entre le prix de revient réel du soufre brut et le prix de péréquation lorsque le prix de revient est supérieur au prix de péréquation, fixé par arrêté pour une période déterminée;

b) Les sommes à verser aux producteurs pour couvrir la différence existant entre le prix de revient à la production homologué en fin de campagne par les arrêtés de prix et les prix limites de vente qui leur ont été imposés par lesdits arrêtés;

c) Le cas échéant et si le principe en est admis par les ministres compétents, les versements compensatoires pour certaines ventes effectuées à l'exportation; le montant de ces versements étant fixé conjointement par le directeur général des prix et du contrôle économique au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur des industries chimiques;

d) Toute dépense ayant pour but la péréquation du prix du soufre mise à la charge de la caisse par les pouvoirs publics.

Art. 6. — La caisse pourra être dissoute par décision du directeur des industries chimiques. Sa liquidation s'effectuera conformément aux dispositions légales en vigueur sur les conditions de liquidation des organismes du secteur para-administratif.

Art. 7. — La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1951.

LOMBARDS.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur du sanatorium de Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin directeur du sanatorium de Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Vieille-Eglise, par Rambouillet (Seine-et-Oise).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'hôpital psychiatrique public de Vieille-Eglise, par Rambouillet (Seine-et-Oise).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	25 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	26 janvier 1951 — Cours relevés avant Bourse	26 janvier 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	350 ..	Etats-Unis 1 dollar)	.... ..	350 ..
699 375	699 375	Belgique (100 francs)	.... ..	699 75
1223 75	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1223 75
8140 ..	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8140 ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	.... ..
332 ..	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	332 ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Française de Participations Financières et Industrielles (S. F. P.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 29, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 267919 B

Liste numérique des 1.750 obligations 4 1/2 3/8 1941 sorties au sixième tirage d'amortissement effectué le 15 décembre 1950.

1 à 200 — 451 à 500 — 601 à 650 — 701 à 750 — 1.051 à 1.100 — 1.201 à 1.300 — 1.451 à 1.700 — 1.901 à 1.950 — 2.401 à 2.450 — 2.701 à 2.750 — 2.851 à 2.950 — 3.301 à 3.350 — 4.001 à 4.050 — 4.201 à 4.250 — 4.501 à 4.550 — 5.751 à 5.800 — 6.401 à 6.450 — 7.601 à 7.650 — 9.651 à 9.800 — 10.151 à 10.200 — 10.301 à 10.350 — 11.851 à 11.900 — 11.951 à 12.000 — 12.201 à 12.250 — 12.601 à 12.650 — 13.151 à 13.900 — 15.151 à 15.200 — 15.451 à 15.500 — 16.301 à 16.350 — 16.751 à 16.800 — 16.951 à 17.000.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er mars 1951.

Tous les titres sortis aux amortissements antérieurs ont été entièrement remboursés.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 8 février 1946.*)

ELECTRICITE DE BEYROUTH

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 janvier 1951: page 416, 1re colonne, Obligations 5 1/2 0/0 1929 rachetées en Bourse, au lieu de: « En conséquence, le vingt et unième tirage au sort annuel a été supprimé », lire: « ... vingt-deuxième... »; 3e ligne, 3e colonne, au lieu de: « 12.677 », lire: « 12.777 ».

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Par jugement du tribunal civil de Rouen du 4 décembre 1950, le tribunal a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession de la succession en déshérence de M. Arnlaud (Jacques-Célestin), né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 22 juin 1892, domicilié à Rouen, 2, place de la Cathédrale, décédé à Petit-Quevilly le 6 janvier 1951.

Pour extrait certifié conforme:

Le greffier.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des médecins israélites de France.** But: étude de toutes les questions d'ordre moral et professionnel intéressant ses membres; défense des médecins israélites contre toutes attaques les visant comme tels par tous les moyens judiciaires et extrajudiciaires; constitution d'un conseil de médecins hautement qualifiés auxquels pourront avoir recours pour avis technique les différentes œuvres sanitaires et sociales israélites fonctionnant en France. Siège social: 19, rue de Téhéran, Paris.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Camping-Club parisien.** But: organiser les activités de plein air. Siège social: 9, rue La Bruyère, Paris.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Académie Napoléon.** But: société savante, réunion d'écrivains consacrés par les mérites de leurs travaux traitant de l'histoire à partir de 1789 et jusques à 1870. Secrétaire perpétuel: Henri Gaubert; chancelier: Jean Savant. Siège social: 28, rue d'Aumale, Paris.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Amicale sportive de Labeguède-Vals (A. S. L. V.).** But: pratique du tennis de table. Siège social: café du Boul'Bar, à Labégude.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de la jeunesse.** But: favoriser le développement moral, intellectuel et spirituel de la jeunesse. Siège social: 56, rue Vauvenargues, Paris.

28 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des anciennes élèves de l'école d'infirmières de sanatorium du centre hélio-climatique de la Cerdagne française (Pyrénées-Orientales).** But: entr'aide entre ses membres et étude des questions concernant la formation et l'activité des infirmières de sanatorium. Siège social: 1 *a*, avenue de Lowendal, Paris.

28 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Etoile sportive gabrieliste.** But: organiser et contrôler la pratique des sports et l'éducation physique dans l'établissement; le représenter dans les épreuves scolaires et universitaires. Siège social: école Saint-Gabriel, Pont-l'Abbé.

29 décembre 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale classe 1943.** But: grouper tous les conscrits de la classe 1943 et entretenir des liens d'amitié et de camaraderie entre eux. Siège social: café Gerinthe, 16, rue Prenat, Givors.

1er janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **La Saint-Hubert de Baurion.** But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement, la répression du braconnage et la destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez le président, M. Perrot (Ernest), Hyds.

2 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sétif. **La Bienfaisante.** But: venir en aide gratuitement aux indigents du culte israélite résidant à Sétif, par l'octroi de secours et l'organisation d'œuvres d'assistance de tous genres. Siège social: 3, rue du Docteur-Aubry, Sétif.

4 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Football-Club des 100 kilos.** But: pratique de tous sports et, en particulier, du football. Siège social: chez M. Gabriello, 47, avenue Junot, Paris.

4 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Les Sonnours nérondais.** But: continuation des traditions ancestrales propres au Berry dans sa musique (vielles et cornemuses), danses, chants, monologues, pièces théâtrales régionales, afin d'inculquer aux jeunes générations l'amour de leur province. Siège social: rue des Ecoles, Nérondes.

5 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciennes élèves du cours Valton.** But: conserver les liens d'amitié entre ses membres et leur apporter un appui moral et matériel. Siège social: 61, rue d'Assas, Paris.

6 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Fanfare de Jouet-sur-l'Aubois.** But: participer et égayer toutes les fêtes nationales. Siège social: mairie de Jouet-sur-l'Aubois.

8 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des agents techniques de la fonderie de Ruelle.** But: soutenir et défendre les intérêts collectifs et individuels de ses membres et leur venir en aide. Siège social: fonderie de Ruelle.

10 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. **Club des supporters du Football-Club cosséen.** But: soutien moral et matériel de l'association du Football-Club cosséen. Siège social: rue de la Tannerie, Cossé-le-Vivien.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.